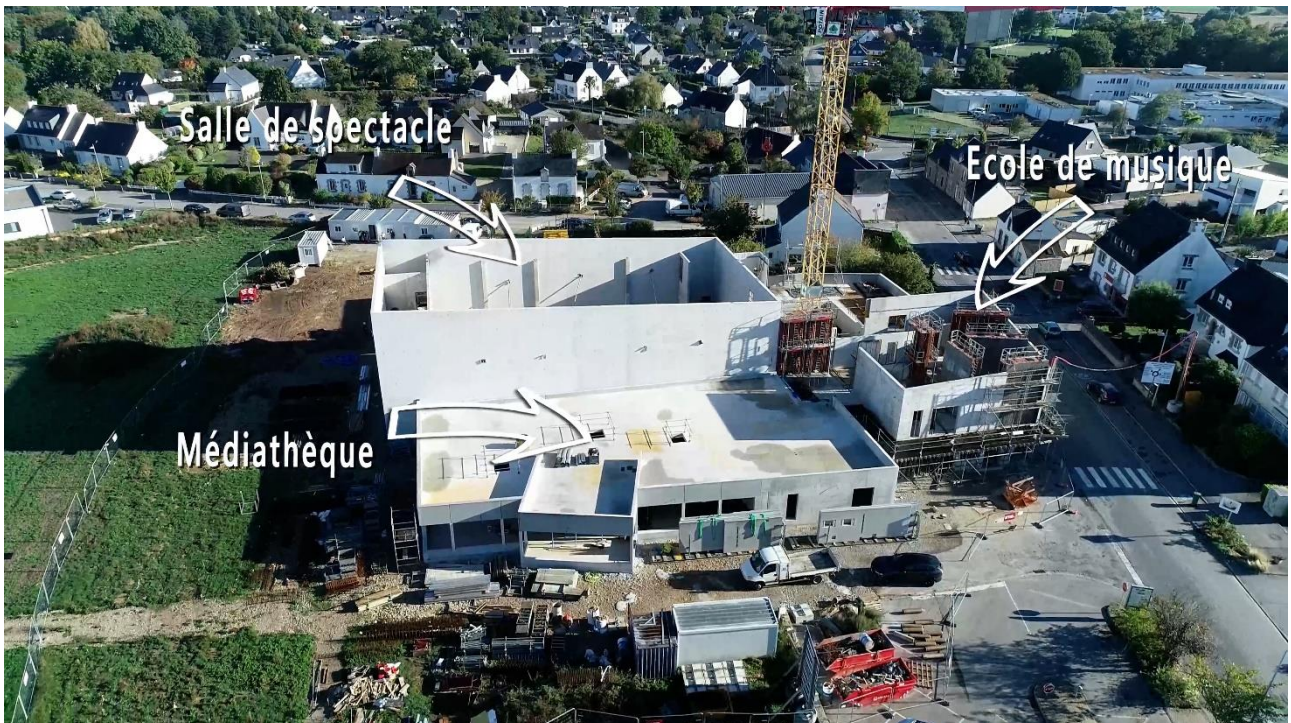


# Service culturel de la ville de Pluvigner

## Projet culturel de territoire 2023/2027



Le Stang

PÔLE CULTUREL EUGÈNE LE COUVIOUR

# SOMMAIRE

Introduction.....	4
<b>I. Etat des lieux, bilan de fonctionnement.....</b>	<b>5</b>
1) Place et évolution de la culture dans la commune .....	5
a. Pluvigner, une commune rurale .....	5
b. Place de la culture dans la vie de la commune .....	6
c. Le service culturel de Pluvigner, histoire et évolution .....	8
2) Ressources humaines et matérielles .....	12
a. Le personnel .....	12
b. Les Missions.....	12
c. Les locaux .....	13
d. Le budget .....	13
e. Les partenaires éducatifs et sociaux.....	13
3) Etats des lieux des acteurs culturels du bassin de vie.....	16
a. Les acteurs culturels institutionnels.....	16
b. Les acteurs culturels associatifs.....	20
4) Action culturelle sur le territoire, bilan du fonctionnement .....	22
a. Action culturelle tout public.....	22
b. Action pédagogique avec différents partenaires éducatifs .....	24
5) Forces et faiblesses du service culturel.....	25
a. Bilan du sondage .....	25
b. Forces et faiblesses développées par les actions du service culturel .....	33
<b>II. Axes stratégiques envisagés et moyens à mettre en œuvre sur la période du projet .....</b>	<b>36</b>
<i>Introduction.....</i>	<i>36</i>
1) Les grands Objectifs .....	38
Travailler en synergie grâce au pôle culturel.....	38
a. Développer une offre culturelle pour tous et pour chacun.....	38
b. Diffuser une offre culturelle riche, variée et qualitative.....	39
c. Faire rayonner l'action du service culturel sur le territoire.....	40

2) Moyens à mettre en œuvre et planning prévisionnel de mise en place des objectifs.....	41
a. Recrutement d'un régisseur .....	41
b. Renforcement du budget de l'action culturelle .....	41
c. Recrutement d'un agent à la médiathèque.....	41
d. Poursuivre la formation du personnel pour l'accessibilité .....	42
e. Gestion des régies/billetteries .....	42
f. Mise en place d'une équipe de bénévoles.....	42
g. Recrutement d'un agent complémentaire pour le service culturel.....	43
3) Planning Prévisionnel.....	44
<b>III. Evaluation du projet</b> .....	45
<b>Annexes</b> .....	46

# Introduction

Élément vital d'une société dynamique, la culture possède de multiples facettes : de l'histoire racontée au coin du feu à la découverte d'une exposition d'art contemporain, en passant par la littérature, la musique, le théâtre, le patrimoine et les différents arts, elle nous aide à nous définir et à voir le monde au travers des yeux d'autrui.

Si ses avantages sur le plan social et du développement cognitif sont bien connus, notons également que la culture améliore la qualité de vie et augmente la sensation de bien-être, tant des personnes que des communautés, elle offre également le moyen d'exprimer sa créativité, et de façon plus prosaïque participe au développement économique du territoire.

Commune dynamique, Pluvigner mérite, à l'aube de l'ouverture du pôle culturel, de définir une politique culturelle pour les prochaines années.

## **Un Projet Culturel de Territoire : Pourquoi ? Pour Qui ?**

Un projet culturel de territoire est une feuille de route des actions à mettre en œuvre sur une période donnée (souvent 5/6 ans). Il s'agit donc de définir quelle sera la politique culturelle de Pluvigner et de détailler son contenu sur cette période.

Avec quasiment 8000 habitants, et la construction du Pôle culturel en cours, il nous paraît important de faire le bilan de l'existant avant de prendre notre élan dans la nouvelle structure.

Ce document, voté par le conseil municipal, met en lumière les actions entreprises par le service culturel mais également les manques, les besoins, et permet de prendre de la hauteur afin de définir une politique culturelle plus cohérente sur l'ensemble du territoire.

Ce Projet Culturel de Territoire nous permettra de structurer les actions existantes, si besoin de les améliorer (par exemple sur la visibilité), et de les rendre accessibles au plus grand nombre.

# I. Etat des lieux, bilan de fonctionnement

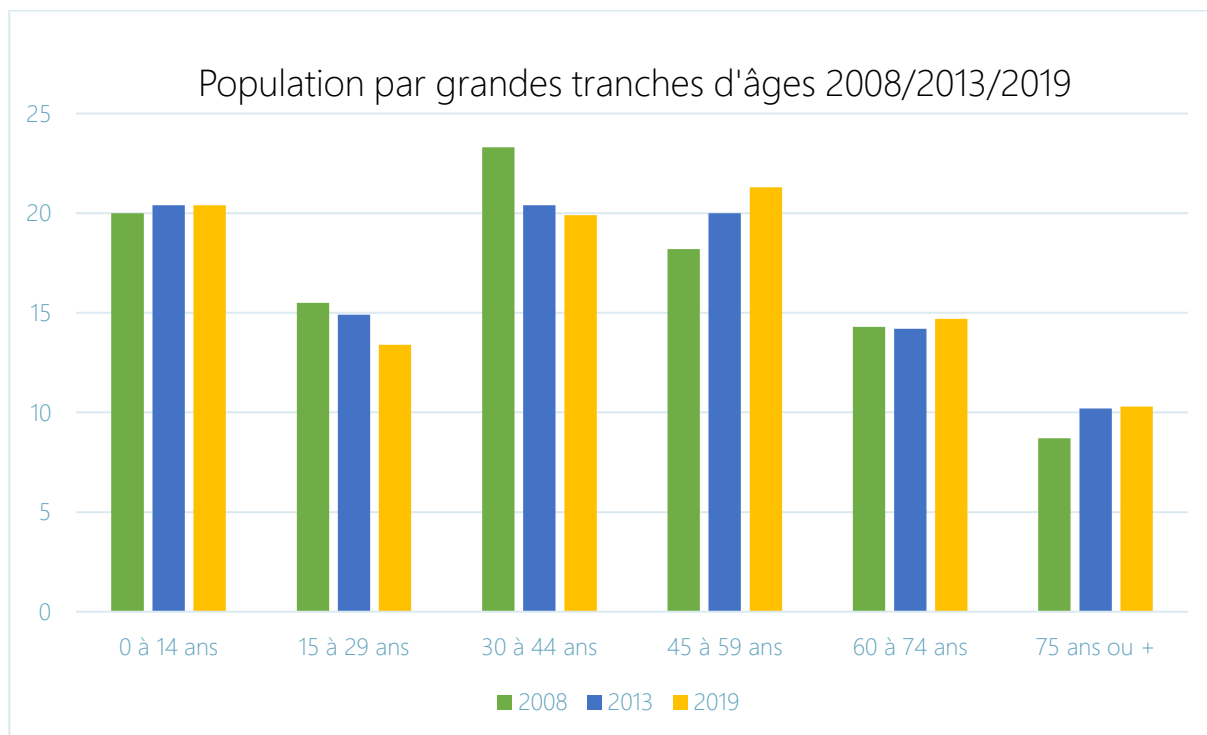
## 1) Place et évolution de la culture dans la commune

### a. Pluvigner, une commune rurale

Entourée par les communes de Brandivy, Camors et Landaul ainsi que Brech et Landévant, Pluvigner est située à 12 km au nord-ouest d'Auray la plus grande ville à proximité. Pluvigner est également à quasi-équidistance (30 km) de trois grandes villes du Morbihan : Vannes, Lorient et Pontivy.

#### *Quelques données statistiques*

- + 82 KM<sup>2</sup>
- Étirement de la commune sur 15 km
- Deux villages éloignés du centre-ville : Bieuzy-Lanvaux et Malachappe
- Centre-bourg avec différents services (écoles, mairie, poste, collège, supermarchés, pharmacies, ...)
- 7798 habitants en 2023
- + 263 habitants depuis 2014
- Variation annuelle moyenne de la population de 0,60 % (contre 0,50 % dans le Morbihan)
- Taux de natalité : 11 % entre 2013 et 2019
- Taux de mortalité : 10,8 % entre 2013 et 2019
- Mouvement naturel négatif (66 naissances pour 97 décès en 2021). Le nombre de naissance étant inférieur au nombre de décès, l'accroissement est donc la conséquence de l'installation de nouveaux habitants sur la commune.



## b. Place de la culture dans la commune

Le Projet Culturel de territoire s'inscrit dans une tradition culturelle très forte sur la commune. Au début du XXe siècle, à Pluvigner comme ailleurs, la religion est traditionnellement au cœur de la vie des habitants et est le fondement même de leur culture. Les Pardons s'inscrivent en tout premier lieu dans cette tradition. Chaque chapelle a son Pardon et ses spécificités. La Banielo, Pardon de Saint-Guigner, en est le plus emblématique, mais d'autres sont particulièrement animés tel celui des chevaux à Saint-Guy.

Une personnalité religieuse joue un rôle majeur dans la vie culturelle de Pluvigner : l'Abbé Job Le Bayon, prêtre et dramaturge. Le théâtre permet à une église omniprésente de faire passer des messages moraux à une population très réceptive. Ainsi naît la forte identité théâtrale de Pluvigner. La salle de La Madeleine est construite à cette époque sous l'égide du patronage religieux avec l'aide des paroissiens.

La musique occupe également une grande place dans la vie communale. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, dans les campagnes, elle se transmet de façon orale, par l'écoute et l'imitation. Les fêtes de villages, mariages sont traditionnellement animés par des bénévoles. Les musiques de variétés sont intégrées aux répertoires des musiciens de bal (le bal du dimanche soir a longtemps été un lieu de rencontre indispensable pour les jeunes !).

Dans la période d'entre-deux guerres, la vie est difficile dans les campagnes et pour les ouvriers. Les veillées, les soirées où l'on conte ou découvre du théâtre sont d'autant plus précieuses. La tradition de la pièce de théâtre donnée le 24 décembre au soir à la veillée avant la messe perdurera longtemps et la troupe fera même des tournées dans les communes environnantes.

En 1950, un cinéma ouvre dans les anciennes salles de classe de l'école Sainte-Anne. Propriété de la paroisse de Pluvigner, le bâtiment avait été construit sur un terrain appartenant à la famille Harscouët de Saint-Georges (du château de Keronic). Appelé « Le Familia », le cinéma est une grande salle au plafond haut pouvant recevoir plusieurs centaines de personnes. Parfois il est nécessaire de rajouter des bancs sur

les côtés pour les films à grand spectacle. Le curé de la paroisse est responsable du cinéma et présent lors de chaque séance. Il est assisté de projectionnistes bénévoles, des Pluvignois passionnés parmi lesquels on retrouve des figures de la commune et notamment Guigner Le Hénanff.

Le cinéma fonctionnait le week-end, soit 3 séances par semaine, le samedi soir, le dimanche après-midi et le dimanche soir. De 1960 à 1964 une séance supplémentaire le jeudi proposait du cinéma ou des dessins-animés. A chaque séance il y avait : un documentaire, les actualités (parfois pas très récentes !), l'entracte qui permettait d'aller chercher des bonbons et de se retrouver à la buvette et enfin le film du jour (pas toujours récent non plus !)

Le cinéma de Pluvigner ferme en 1966, ne pouvant rivaliser avec les cinémas commerciaux et techniquement modernes qui se développent alentour. Son souvenir restera longtemps présent dans les mémoires.

A début des années 50, un bagad, une chorale ainsi qu'une fanfare coexistent à Pluvigner, soutenus notamment par la paroisse. Les années 60 voient ces ensembles péricliter : les participants entrent dans la vie active, certains partent à la guerre en Algérie. Le bagad émergera à nouveau en 1968/69 accompagné par un cercle de danse celtique. Durant une dizaine d'année, ce fut l'âge d'or pour les jeunes pluvignois, des sonneurs de renom viennent animer ateliers et cours : Georges Bothua, Dominique Le Blay...Trois concours départementaux de sonneurs et chœurs d'hommes sont organisés entre 1970 et 1976.

Le chœur d'hommes "Kanerion Pleuigner" naît à ce moment-là : chœur polyphonique en langue bretonne, ses membres sont attachés à transmettre la culture bretonne chantée et dansée auprès du plus grand nombre. Leur travail de qualité sera récompensé par plusieurs prix. La kermesse paroissiale du 15 août naît après la seconde guerre mondiale pour venir en aide aux plus nécessiteux. Elle mêle des activités culturelles et sportives organisées par les curés. Elle se développe et s'enrichit d'un défilé de 12 à 14 chars réalisés par chaque quartier de Pluvigner avec le soutien, notamment pour la confection des décorations florales, des Sœurs de la Charité. Un soir de Kermesse, au milieu des années 60, Guigner Le Hénanff commence à jouer de la musique et les gens se mettent à danser. C'est le début des Fest Noz du 15 août. Des groupes phares de la scène bretonne viendront animer ces soirées plébiscitées par la population tandis que, toujours sous l'impulsion de Guigner Le Hénanff, la kermesse se mue en Festival qui reçoit des têtes d'affiches prestigieuses et promeut l'échange culturel et l'accueil de groupes étrangers. Pluvigner voit ainsi se produire Carlos Nunez, Gilles Servat mais aussi des troupes ukrainiennes, maliennes ou encore indiennes.

Parallèlement, une dynamique se crée depuis l'école Joseph Rollo avec l'Amicale Laïque dont les statuts déposés en 69 affirment la volonté de favoriser l'accès à la culture pour tous. Elles seront un moteur important pour la création de structures culturelles municipales. Initié par Lucien Le Boulch alors directeur de l'école, un partenariat avec l'association Lire en Bretagne permettra dès les années 70 le développement de la lecture publique avec la création d'une petite bibliothèque associative en mairie, la venue d'auteurs et de compagnies théâtrales.

Au début des années 80, des expos et animations culturelles sont proposées dans « l'ancienne salle de justice » de la mairie par l'association Soleil des Francophonies présidée par Jean-Claude Simon, directeur de Joseph Rollo. C'est aussi à cette époque qu'arrivent les CAT dans les écoles (contrat d'aménagement du temps de l'enfant). Ils permettent de développer les événements culturels avec les enfants.

L'Amicale Laïque initie également à cette époque des séances avec des intervenants musicaux dans les classes en partenariat avec l'ADDM (association pour la direction de la musique et de la danse). Un projet voit alors le jour de création d'une école de musique associative mais il s'avère trop lourd à porter. Le besoin d'une structure communale se fait pressant et c'est Gilles Le Moullour, président de l'Amicale Laïque, qui le portera devant la commission culturelle. L'école de musique est créée en 93 sous l'égide du Sivom de Pluvigner et avec le soutien de Jo Kerguéris, président du conseil général. Elle regroupe 33 élèves venus de Pluvigner, Landaul, Landévant, Camors et Locoal-Mendon. Elle deviendra municipale en 2003.



## c. Le service culturel de Pluvigner, histoire et évolution

### Création de la médiathèque

La bibliothèque de Pluvigner a été fondée en juillet 1982. Originellement située dans la cour derrière la mairie, donc en plein cœur de la commune, l'espace propose quelques centaines de documents en fonds propre, ce à quoi il est nécessaire d'ajouter les documents issus des collections de la Bibliothèque Centrale de Prêt.

À partir de 1985, les abonnements à la bibliothèque deviennent payants, à hauteur de 30FF par adulte.

Au regard de l'accroissement des collections (près de 5 000 ouvrages) et du nombre d'abonnés (plus de 600 lecteurs), il devient nécessaire d'agrandir la bibliothèque. En 1989, les livres sont donc déménagés au rez-de-chaussée de l'espace culturel, anciennement Hôtel-Dieu place Notre Dame des Orties, occupé depuis 1774 par une congrégation religieuse et situé entre l'église paroissiale et l'école Saint-Guigner.

Quelques années plus tard, en 1996, une nouvelle extension du service est programmée, avec l'installation du secteur jeunesse au premier étage du centre culturel. La programmation culturelle est riche et à l'occasion de la venue de l'auteur pour enfants PEF, auteur notamment du Prince de Motordu, qui devient parrain de l'établissement, la bibliothèque adopte le nom de « Bibliopef ».

Un centre multimédia est ouvert fin 1998 et la bibliothèque commence un gros chantier d'informatisation qui dure près de deux ans, entre 2002 et 2004. Chacun des documents est enregistré informatiquement sur la base et les lecteurs se voient attribuer une carte individuelle. L'opération vise à simplifier la saisie des ouvrages nouvellement achetés, à automatiser bon nombre de tâches et à proposer de nouveaux outils, comme l'édition de données statistiques plus poussées.

Un fonds de CD est créé en 2005 et est intégré au centre multimédia. En 2013, la bibliothèque se dote d'un compte Facebook et d'un catalogue en ligne consultable par les lecteurs.

Suite aux lois de décentralisation, la communauté de communes AQTA est créée en 2014. Dans ce cadre, les bibliothèques et médiathèques se mettent en réseau en 2019, avec pour ambition de créer un abonnement commun pour l'ensemble des lecteurs du réseau du pays d'Auray, sous la responsabilité du coordinateur du réseau, Christophe Porchet. Un portail unique est mis en place fin 2019 et les lecteurs des 22 bibliothèques du réseau peuvent désormais emprunter dans 22 des 24 bibliothèques de l'EPCI.

En parallèle, la municipalité de Pluvigner décide, en 2017 de lancer un projet de construction d'un pôle culturel conséquent, qui regroupera la médiathèque, l'école de musique et une salle de spectacle de 300 places. L'ambition étant de mutualiser les moyens de chacune des structures, de répondre à la vétusté des locaux dédiés à l'école de musique et la bibliothèque et de rassembler les agents du secteur culturel au sein d'un service ainsi que de les regrouper dans un bâtiment commun, le "Pôle Culturel Eugène Le Couviour".

### Création de l'école de musique

Décision est prise en septembre 1992 de créer une école de musique gérée par le SIVOM de Pluvigner. Trois instruments sont proposés : piano, guitare et flûte traversière. En parallèle, les élèves intègrent obligatoirement un cours de solfège et de chorale. 33 élèves inaugurent l'ouverture de cette école de musique en janvier 1993 venant des communes de Pluvigner, Landévant, Camors, Landaul et Brech.

Très vite, l'école de musique s'agrandit, des professeurs de violon, clarinette, accordéon diatonique, harpe celtique rejoignent l'équipe et les effectifs s'envolent : dès la rentrée de septembre 1995, plus d'une centaine d'élèves sont inscrits, issus de 8 communes (incorporation d'élèves de Locoal-mendon, Plumergat et Etel via des conventions).



L'école de musique a toujours bénéficié d'un poste de coordination, Mme Fabrine Loret remplira ces fonctions de septembre 1994 à juin 2003 et accompagnera le développement de l'enseignement musical sur le territoire. Les cours étaient dispensés à Malachappe (ancienne école) ainsi qu'à la salle Emeraude Local-Mendon jusqu'à la fin des années 90. Puis l'école de musique intègre les locaux de l'ancienne école privée de Pluvigner.

Parallèlement au développement de l'école, des interventions en milieu scolaire sont toujours assurées dans les communes du canton, via l'ADDM56 jusqu'en 1998, date à laquelle une musicienne intervenante sera employée directement par le SIVOM.

L'effectif de l'école de musique du SIVOM dépassera les 180 élèves issus de 10 communes différentes en 2002, des cours de batterie, trompette et technique vocale se sont ajoutés ainsi que plusieurs pratiques collectives : atelier musiques actuelles, orchestres, etc...L'équipe pédagogique compte alors 14 enseignants employés en CDD à temps partiel.

### ➤ **L'école de musique devient municipale en septembre 2003**

Courant 2002, le SIVOM de Pluvigner étant dissous, la commune de Pluvigner décide alors de prendre la responsabilité de l'école de musique. Afin de ne pas pénaliser les nombreux élèves des communes extérieures, des conventions sont signées avec Landaul, Landévant, Camors. Ces mêmes communes, Local-Mendon en plus, signent également une convention afin de faire perdurer les interventions dans les écoles primaires.

Mr Philippe Kowalski, professeur de piano, prend alors la direction de l'école de musique jusqu'en 2010/2011. Durant cette période, l'effectif reste stable (160 à 180 élèves), et l'équipe pédagogique se resserre : de 15 enseignants elle passe à 11 en 2011. Certaines classes disparaissent (flûte en bois, accordéon diatonique, harpe celtique), d'autres réapparaissent (technique vocale). Mais la volonté de la commune est de fidéliser et de professionnaliser l'équipe enseignante : en diminuant le nombre de professeurs, chacun peut réaliser plus d'heures au sein de l'école de musique, les emplois du temps de chacun sont ainsi moins morcelés. Ainsi en 2008, une première enseignante est titularisée, les autres obtiennent un CDD de 12 mois. L'école de musique a toujours privilégié un parcours suivant le Schéma national d'orientation pédagogique pour les élèves : instrument, formation musicale et pratiques collectives. L'apparition de la MAO (musiques assistées par ordinateur) au sein des cours de formation musicale a permis de construire un parcours enrichissant pour les élèves adolescents.

Suite au départ de Mr Kowalski pour raisons de santé, Marie-Anne Ruelloux, musicienne intervenante et toujours en poste à ce jour, devient directrice de l'école de musique courant 2011. La stabilisation de l'équipe pédagogique se poursuit : en quelques années, 80% des agents deviennent titulaires. La municipalité améliore également les conditions de travail : le bâtiment abritant l'école de musique était jusque-là partagé avec deux clubs de football, ces derniers déménageant, deux belles salles sont aménagées au rez-de-chaussée ainsi qu'une salle des professeurs et des toilettes sont ajoutées à l'étage. Ces circonstances favorables permettent à l'équipe pédagogique d'étoffer l'école de musique : le turnover des élèves débutants diminue ce qui permet d'accroître le nombre d'élèves en 2nd cycle.

La décision des communes de Landévant en 2011 et Landaul en 2016 de ne pas renouveler la convention "école de musique" engendre une contraction des effectifs (130 à 150 sur la période). La création de l'intercommunalité AQTA en 2014 génère des projets de fusion des deux écoles municipales de musique de ce territoire : Pluvigner et Auray. Malgré des discussions avec la mairie d'Auray ainsi que l'intercommunalité AQTA, et une volonté des équipes pédagogiques des deux écoles de musique de travailler ensemble, la mutualisation des moyens n'est pas effective excepté une convention : les élèves de deux écoles peuvent bénéficier des cours collectifs qui ne seraient pas mis en place dans leur école d'origine en acquittant le montant de la cotisation au tarif pluvignois.

Dans un but de démocratisation de l'accès à l'apprentissage de la culture, et plus précisément de la musique, notre structure a développé son offre en interventions musicales en milieu scolaire. Celles-ci sont

réalisées par trois professionnels titulaires du Diplôme Universitaire du Musicien Intervenant (DUMI) et concernent chaque année quasiment la totalité des classes de chaque école. La commune comporte trois écoles élémentaires : une publique (école Joseph Rollo) et deux privées (école Saint Guigner et Sainte Anne).

De plus, par le biais de convention avec les communes de Camors, Landévant et Landaul, nos professeurs interviennent auprès de 45 à 50 classes tous les ans et touchent plus de 2000 élèves.

A noter également, la création d'un « orchestre à l'école » pour une classe de CM2 depuis la rentrée de septembre 2019. Les élèves, durant 2h par semaine, pratiquent la musique instrumentale accompagnés par leur professeur des écoles et des enseignants artistiques de l'Ecole municipale de musique de Pluvigner. Il s'agit bien d'une initiation à la pratique instrumentale, les élèves ne seront pas autonomes avec leur instrument à l'issue d'une année. Cet orchestre bénéficie depuis 2022 du label « Orchestre à l'Ecole » et se fait en partenariat avec l'école Saint Guigner.

Depuis septembre 2021, une classe de danse contemporaine a été créée au sein de l'école de musique. Cette création s'est accompagnée d'un volume d'heures pour des interventions dans les écoles primaires, permettant de développer une véritable offre artistique aux élèves de la commune, gratuitement, sur le temps scolaire.

## Programmation culturelle

L'élection de Guigner Le Hénanff comme maire en 1995 donnera un nouvel élan à la culture à Pluvigner, comme en témoigne la nomination d'un premier adjoint à la culture, Noémi Lorgeoux. Les années qui suivront verront se renforcer les structures et événements existants et se multiplier les nouvelles propositions.

- 95 est l'année de « l'été indien » avec la venue des amérindiens Navajos en partenariat avec le Comité 15 août
- L'automne 95 verra la première mise en place des Journées européennes du Patrimoine à Pluvigner avec une proposition de découverte de 10 chapelles via une randonnée pédestre, équestre ou cycliste. A cette époque les dynamiques Comités de chapelle finissent les travaux de restauration débutés dans les années 70 et la population est ravie de redécouvrir ces éléments fondamentaux du patrimoine.
- En 96 la fin des travaux d'agrandissement et rénovation de la mairie permet de inaugurer le superbe hall d'exposition voulu par le précédent maire Eugène Le Couviour. La première artiste reçue sera la pluvignoise Betty Jeanneteau
- Sous l'impulsion d'Yvon Héliou, adjoint à la communication et conscient des enjeux dans ce domaine, l'accès à l'informatique et internet pour tous devient une priorité. Un premier lieu est créé à l'emplacement d'un commerce (actuel Scampi) avant l'inauguration du premier Centre Multimédia de Bretagne en septembre 1998.
- 1998 est aussi l'année de la première fête de la musique Pluvignoise qui sera marquée par une procession aux lampions et un feu de joie derrière le Tanin.
- Un festival de théâtre amateur est créé avec l'association théâtrale de Pluvigner
- Un travail est mené sur le Patrimoine par Céline Thomas dans le cadre d'un stage.

Noémi Lorgeoux puis Nicole Guéguen vont développer les propositions culturelles et les enrichir avec des représentations de théâtre de la Compagnie des Masques et en faisant de Pluvigner une ville partenaire du Festival Méliscènes en 2013.

Elu Maire en 2014, Gérard Pillet lance la création d'un véritable Service Culturel et nomme un agent en charge de la valorisation du patrimoine et du développement de la programmation culturelle. Adjointe à la culture, Sylvie Ollivier est chargée de mener à bien ce projet ambitieux. Depuis cette date les propositions se sont faites de plus en plus riches selon 5 axes principaux : les expositions, le théâtre, les expressions musicales variées, la découverte et la jeunesse. Les Pluvignois sont fidèles à ces différents rendez-vous durant toute la saison culturelle qui se développe d'octobre à mai avec 3 à 4 propositions mensuelles. Durant la période estivale, définie « de la fête de la musique aux Journées du Patrimoine », les propositions sont essentiellement en extérieur, gratuites et festives. L'animation phare de l'été étant le rendez-vous des Art'Péros qui offre tous les jeudis un apéro-concert dans le centre-ville, en partenariat sur certaines dates avec le collectif Klam. Parallèlement, une découverte du patrimoine religieux de la commune est proposée grâce à un partenariat avec Détour d'Art, animation portée tout d'abord par l'Office de tourisme intercommunal et aujourd'hui par la communauté de communes Aqta.

## 2) Ressources humaines et matérielles

### a. Le personnel

Le service culturel comprend une responsable, Marie -Anne Ruelloux, également directrice de l'école de musique et de danse, qui compte 11 agents actuellement. L'équipe enseignante a pour mission d'assurer l'enseignement de la musique et de la danse, et de construire un parcours d'apprentissage adapté à chaque élève. Parmi les agents de cette équipe, tous sont diplômés (DE, DUMI ou DEM) et 7 d'entre eux sont titulaires.

Hugo Le Tocquet est en charge de la médiathèque, accompagné de deux agents : L'un chargé plus particulièrement de la collection adulte et du lien avec l'Ehpad, l'autre de la collection ados et du lien avec le collège. Le poste d'agent de la médiathèque chargé de la petite enfance n'est actuellement pas pourvu. Anne Baudry est chargée de la mise en place de l'action culturelle de la commune par la recherche et l'organisation de manifestations culturelles, la mise en valeur du patrimoine de la commune et le développement de partenariats.

### b. Les Missions

#### Action culturelle

En 2014, la création du poste d'agent chargé de la programmation culturelle a permis de définir en lien avec les élus, cinq axes de développement :

- Pérenniser les expositions
- Développer une programmation jeunes publics
- Mise en place d'une saison théâtrale
- Proposer un parcours de films documentaires et de conférences sur le thème de la découverte du monde
- Travailler à la mise en valeur du patrimoine et créer des événements notamment pour les Journées du patrimoine et les rendez-vous aux jardins.

Depuis les missions du poste se sont enrichies :

- Organisation de concerts
- Mise en place d'une saison estivale : Art'péros.

#### Ecole municipale de musique et de danse

Ecole spécialisée dans l'enseignement de la musique et de la danse, ses missions sont :

- Développer l'éveil et la culture de la musique et de la danse sur la commune de Pluvigner et alentour, notamment via des interventions musique et danse au sein des établissements scolaires
- Dispenser un enseignement de qualité aux usagers, orienter les élèves en fin de cursus vers des établissements proposant des formations préprofessionnelles,
- Participer à l'activité culturelle de la commune (concerts, auditions, animations) et apporter un rayonnement musical et culturel en partenariat avec les écoles maternelles et primaires et les associations,
- Développer et promouvoir les pratiques musicales et chorégraphiques amateurs.

## Médiathèque

La médiathèque de Pluvigner porte les missions suivantes :

- Apporter un accueil de qualité aux usagers existants et potentiels
- Privilégier les publics seniors et jeunes publics
- Proposer des collections variées et actuelles (en termes de support et de contenu)
- Participer à l'activité culturelle de la commune (animations, films, rencontre d'auteurs...)

## c. Les locaux

Médiathèque et école de musique et de danse sont actuellement dans des locaux anciens distants de quelques centaines de mètres, qui ne correspondent plus aux exigences en termes de surface, d'accessibilité, d'animations et de lieu de vie pour les usagers et élèves. A noter que les cours de danse sont délocalisés dans le complexe sportif Goh Lanno, ainsi que certains cours de l'école de musique à la salle de la madeleine (inadéquation entre effectifs et taille des salles).

Les bureaux de l'action culturelle se situent au 2<sup>ème</sup> étage de la bibliothèque, et les spectacles se déroulent à la salle de la madeleine, voir ponctuellement à la salle Le borgne.

La mairie a donc engagé la construction d'un Pôle culturel regroupant une école de musique, une médiathèque, et une salle de spectacle de 300 places. Les cours de danse continueront à se dérouler au complexe sportif.

Ce projet culturel de territoire nous permettra donc de nous projeter dans cette nouvelle structure et d'anticiper la mise en place de projets (budget, missions complémentaires). Le pôle culturel « Eugène Le Couviour » est en cours de construction en plein centre-ville, à proximité des écoles et du collège de Pluvigner, au sein d'un parc qui nous permettra de programmer également des événements et animations en extérieur.

## d. Le budget

Le service culturel comprend actuellement 4 budgets distincts

- Budget de l'action culturelle et patrimoine
- Budget de la médiathèque
- Budget de l'école de musique et de danse
- Budget « Service culturel » pour les actions et achats communs aux trois divisions

## e. Les partenaires éducatifs et sociaux

### La petite enfance

La crèche multi-accueil « Roul-Patouille » accueille au quotidien 35 enfants, de 2 mois à 4 ans, de 8h à 18h30. Le personnel est composé de :

- 1 directrice, infirmière-puéricultrice.
- 2 éducatrices de jeunes enfants.
- 6 auxiliaires de puériculture.
- 1 professionnelle titulaire du CAP petite enfance.

## Le Relais Parents Assistantes Maternelles (RIPAM)

Il couvre une zone de quatre municipalités : Pluvigner, Camors, Landaul, Landévant. Le RIPAM organise des temps d'accueil auprès des assistantes maternelles du secteur. L'on dénombre près d'une cinquantaine d'assistantes maternelles sur la commune.

## Les scolaires

La commune compte 3 écoles élémentaires :

- Une école publique dans le bourg (école Joseph Rollo), qui comprend 6 classes maternelles, et 11 primaires, et propose un enseignement bilingue français-breton. Elle comptait 356 enfants en septembre 2022, sur deux sites.
- Une école privée en centre-ville (école Saint Guigner) qui comprend 5 classes maternelles et 8 classes primaires, et propose aussi un enseignement bilingue, pour un total de 313 enfants. L'école est éclatée entre deux sites différents, Place Notre dame des Orties pour les maternelles, et les primaires sont à proximité du groupe scolaire Joseph Rollo.
- Et une école privée dans le village de Bieuzy Lanvaux (école Saint Anne), avec 2 maternelles et 4 primaires. Elle compte 150 enfants.

Au total, plus de 800 enfants étaient scolarisés en maternelle et primaire à Pluvigner en septembre 2022. Environ 50% des enfants d'âge scolaire sont inscrits à la médiathèque, une érosion des abonnés est constatée dès l'âge de 10 ans, pour les niveaux CM.

## Le collège Goh Lanno

En 2022/23, il accueille 648 élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, et compte 35 enseignants, toutes matières confondues. Le collège dispose d'une section foot. Le Centre de Documentation et Information de l'établissement compte 5 000 ouvrages, et met à disposition des collégiens ordinateurs et tablettes.

## L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs

Le centre d'accueil et de loisirs municipal propose pour chaque école maternelle et élémentaire, un accueil périscolaire le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 18h30, avec près de 250 enfants inscrits.

Pendant les vacances, près de 220 enfants sont inscrits aux activités, un chiffre qui monte à 350 jeunes (adolescents compris), en été.

L'ALSH accueille aussi les enfants le mercredi, et propose nombre d'activités suivant l'âge, de 9h à 17h.

Environ 80 enfants sont inscrits sur cette journée.

## CCAS

La commune dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale. Il est compétent dans le logement social, dans l'accompagnement social des personnes sans enfant mineur à charge, du maintien à domicile et de l'animation des seniors.

Le CCAS propose divers services à destination des personnes dépendantes, comme l'accueil physique ou téléphonique, le portage de repas, le jardinage et bricolage à domicile, ainsi que la location de 10 pavillons pour les personnes ayant besoin de se rapprocher du centre bourg. Le portage de repas bénéficie à environ 120 foyers en 2018, quand le service jardinage et bricolage est intervenu dans 27 foyers.

Enfin, le Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile propose des interventions pour aider les seniors dans les tâches du quotidien (ménage, préparation des repas). Près de 200 personnes bénéficient de ces aides.

## L'EPHAD

L'Établissement d'hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes compte 80 lits et accueille des résidents de plus de 60 ans seuls ou en couple. Initialement foyer-logement, la résidence Porzh Ker s'est médicalisée en 2008, pour devenir un EHPAD.

Cette résidence accompagne les personnes dépendantes et leurs familles dans le respect de la dignité des personnes. Parmi les missions, elle veille à accompagner la vie des résidents, maintient le lien social et favorise l'intégration des personnes âgées. Elle préserve l'autonomie et l'estime de soi de chacun, tout en assurant la continuité des soins.



### 3) Etats des lieux des acteurs culturels du bassin de vie

#### a. Les acteurs culturels institutionnels

Nous travaillons en partenariat avec un certain nombre d'institutions, qui peuvent apporter un soutien financier, logistique ou encore de conseil :

La DRAC, le Conseil Départemental de Morbihan, le centre culturel Athéna (commune d'Auray), et ponctuellement des communes voisines au sein de Auray Quiberon Terre Atlantique.

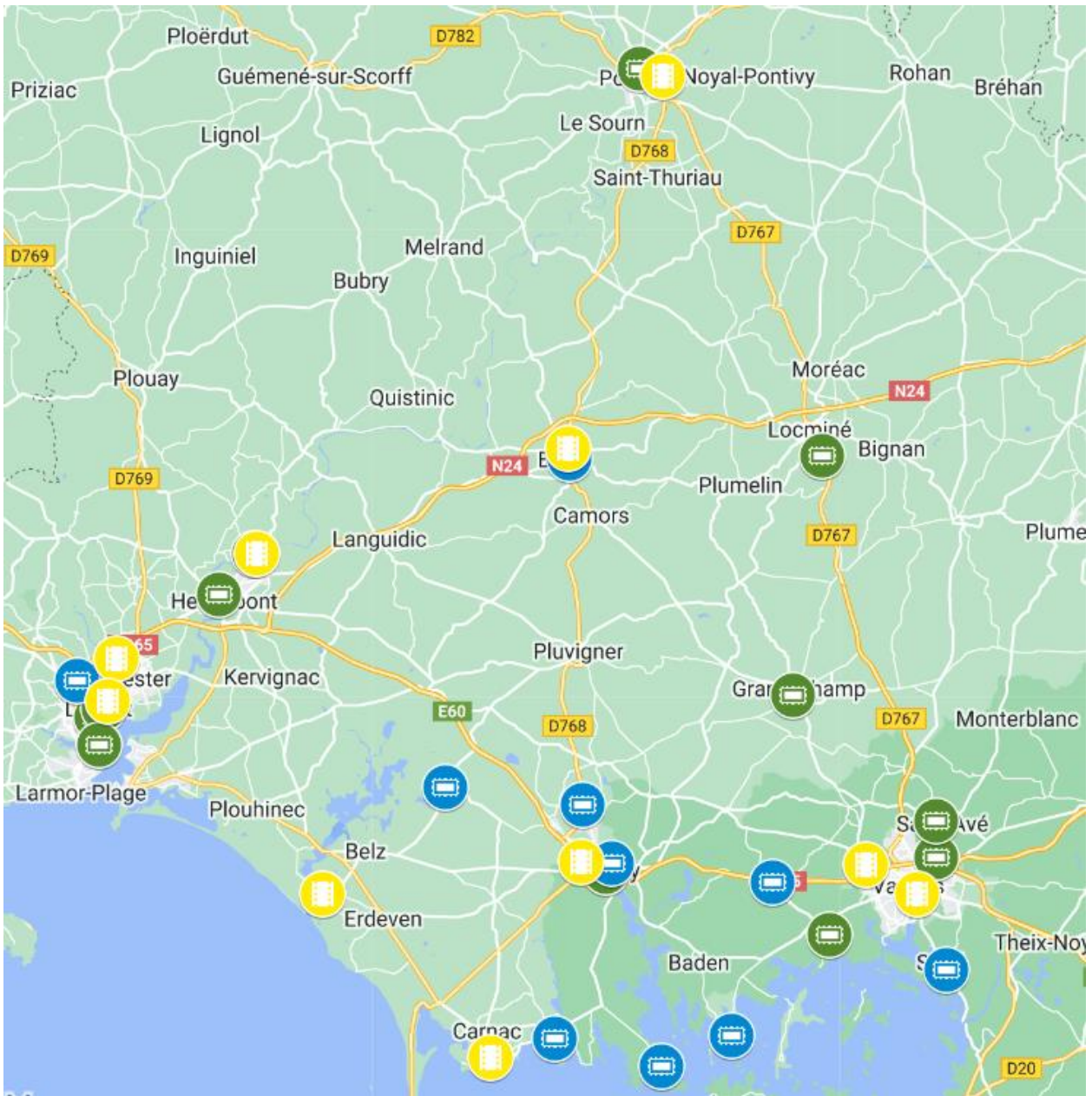
La médiathèque de Pluvigner s'insère dans le réseau des médiathèques AQTA, regroupant 22 bibliothèques sur la communauté de communes. Les ressources du service communautaire permettent aux structures communales de disposer d'un logiciel et d'un portail commun, et rend possible par les lecteurs le prêt de livres dans l'ensemble des établissements de lecture publique. Des ressources en lignes sont aussi mises à disposition, et depuis avril 2023, une navette rend plus fluide la circulation des documents au sein du réseau.

Depuis 2022, le service Culture et Patrimoine de l'intercommunalité d'AQTA s'est développé et structuré, notamment via la nomination d'une responsable, Maryline Ménahèze. Les actions du service sont orientées dans un premier temps sur le patrimoine : réflexion et mise en place d'une signalétique commune sur le territoire par exemple.

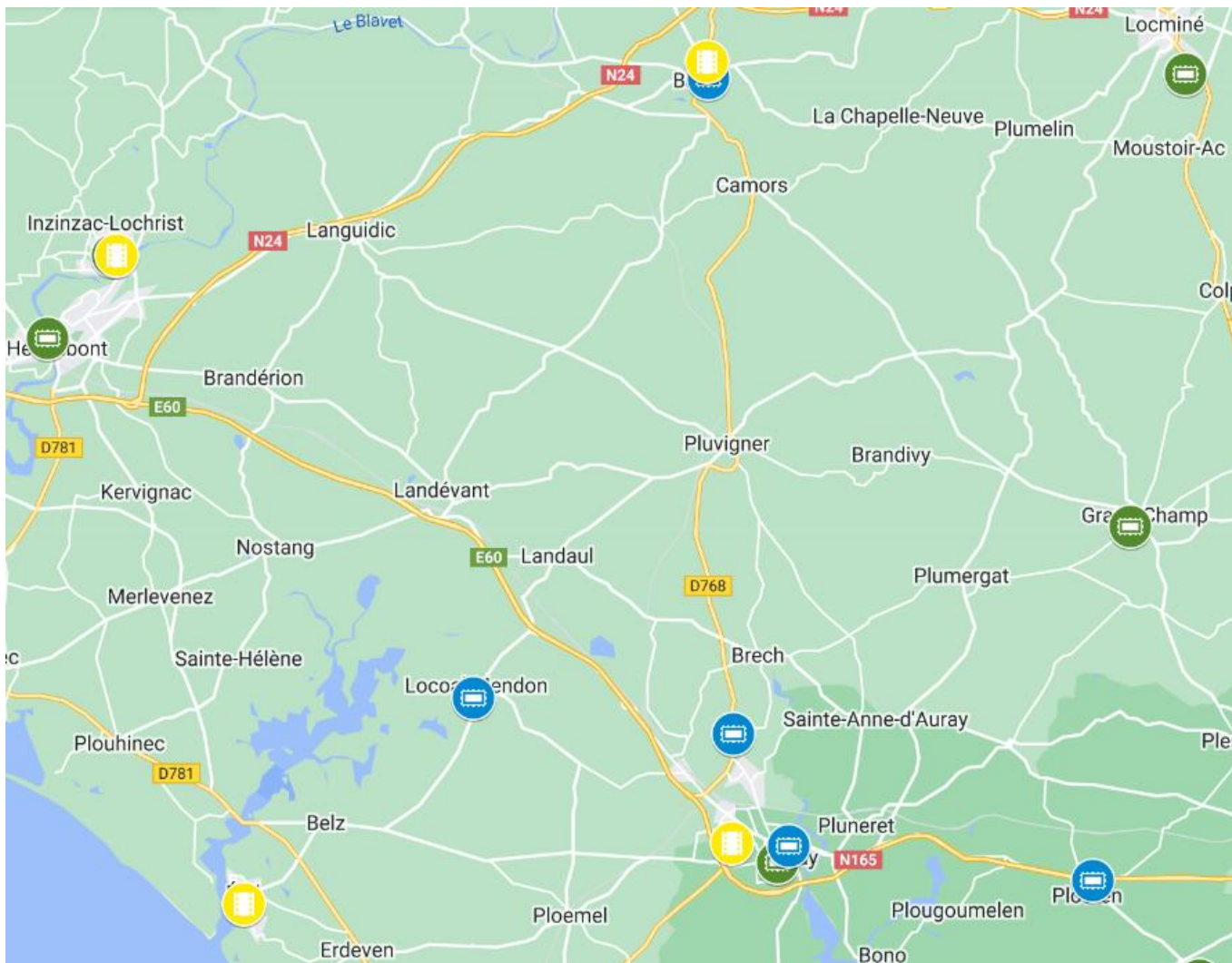
De plus, afin d'identifier, de préserver et de valoriser notre patrimoine si riche et varié, une grande démarche est entreprise sur toute notre communauté de communes. Auray Quiberon Terre Atlantique se porte en effet candidate au label Pays d'Art et d'Histoire. La première étape est la réalisation d'un grand inventaire de cet "Épatant Patrimoine", porté par les habitants eux-mêmes. Ce projet structurant et fédérateur pour le territoire a pour but de remettre les habitants au cœur de l'initiative en les invitant à contribuer à un inventaire participatif et en les sensibilisant à la qualité de leur patrimoine, de l'architecture et de leur cadre de vie. L'objectif est donc de positionner les habitants volontaires au cœur de la démarche et, à travers le regard qu'ils portent sur ce qui constitue "leur" patrimoine, leur donner la parole. Le Service Culturel ne manquera pas de suivre cette démarche et de l'accompagner.

Voici un tableau et une carte recensant les salles de spectacles et les cinémas dans un rayon de 35/40 km autour de Pluvigner :

Type	Nom	Ville
Salle Professionnelle	Centre culturel Athéna	Auray
Salle Professionnelle	Espace La Maillette	Locminé
Salle Professionnelle	TRIO...S- Théâtre du Blavet	Inzinzac-Lochrist
Salle Professionnelle	Espace 2000	Grand Champ
Salle Professionnelle	Théâtre de Lorient - CDDB	Lorient
Salle Professionnelle	Grand Théâtre	Lorient
Salle Professionnelle	L'Echonova	Saint Avé
Salle Professionnelle	Palais des Congrès	Pontivy
Salle Professionnelle	L'Hydrophone	Lorient
Salle Professionnelle	La Lucarne	Arradon
Salle Professionnelle	Théâtre à La Coque	Hennebont
Salle Professionnelle	Le Dôme	Saint Avé
Salle Mixte	Théâtre à l'Ouest	Auray
Salle Mixte	Théâtre de l'Ecume - Spoum	Brech
Salle Mixte	La Vigie	La Trinité-sur-Mer
Salle Mixte	Le Quatro	Baud
Salle Mixte	Salle Emeraude	Locoal Mendon
Salle Mixte	Salle Le Cairn	Larmor-Baden
Salle Mixte	Le Triskell	Ploeren
Salle Mixte	La Ruche	Locmariaquer
Salle Mixte	Théâtre Le City - Plateau en Liberté	Lorient
Salle Mixte	Grain de Sel	Séné
Cinéma	Cinéma CGR	Lanester
Cinéma	Cinéville	Lorient
Cinéma	Cinéville Garenne	Vannes
Cinéma	Cinéville Parc Lann	Vannes
Cinéma	Cinéma Rex	Pontivy
Cinéma	Cinéma Ti Hanok	Auray
Cinéma	Cinéma Le Celtic	Baud
Cinéma	Cinéma Le Vulcain	Inzinzac-Lochrist
Cinéma	Cinéma La Rivière	Etel
Cinéma	Cinéma Rex	Carnac



Puis nous allons faire un zoom sur notre bassin de vie (environ 20 km autour de Pluvigner) :



On peut donc remarquer qu'il y a un vrai espace à combler sur le bassin de vie pour le développement d'une programmation culturelle variée.

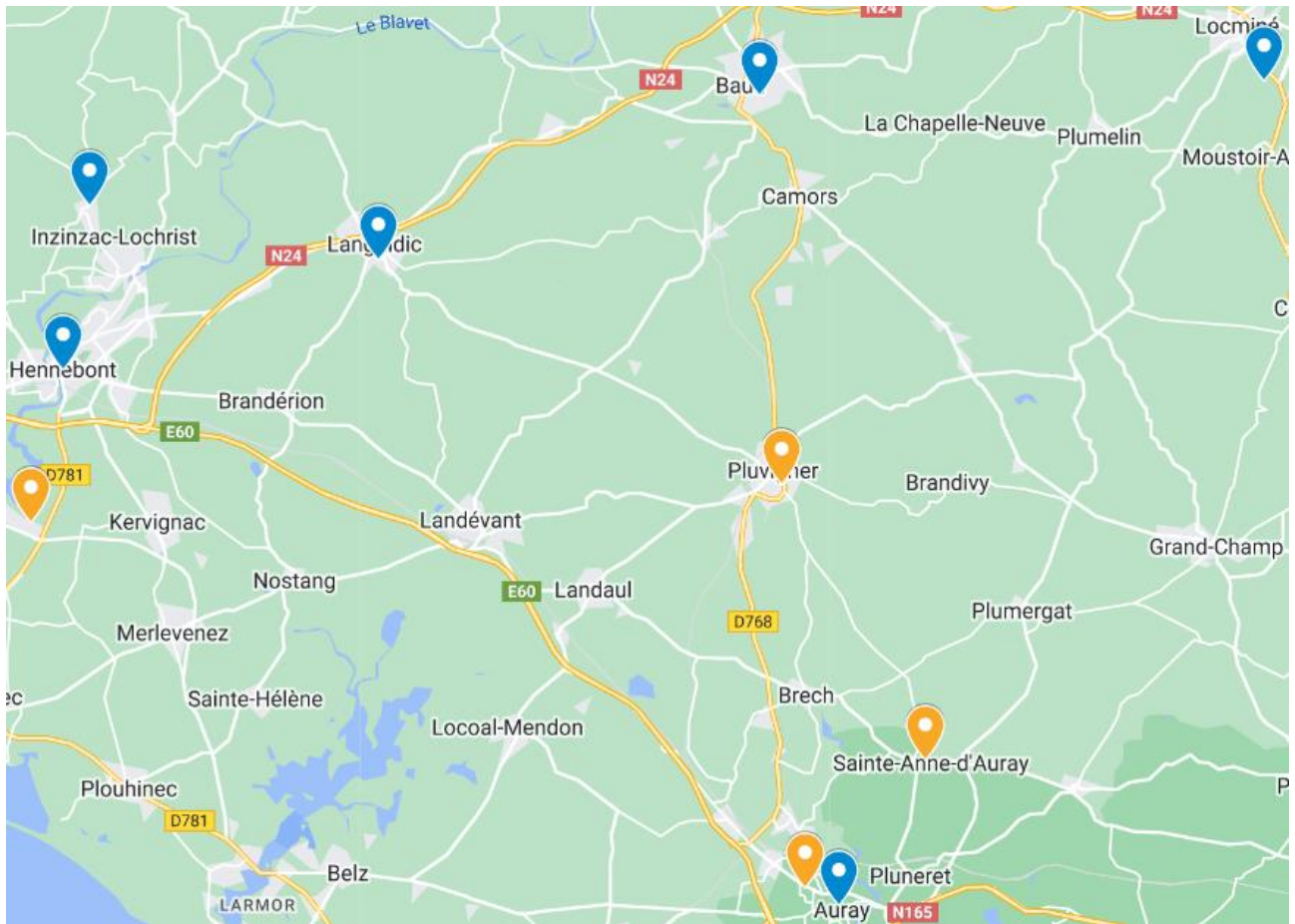
Vous trouverez également ci-dessous une carte répertoriant les écoles d'enseignement artistiques sur notre secteur.

Marqueurs bleus : écoles publiques

Marqueurs orange : écoles associatives.

A noter : seules les écoles répondant aux critères d'attribution de la subvention du Conseil départemental ont été répertoriées (Emploi d'enseignants rémunérés et qualifiés ; Directeur diplômé et salarié ; Minimum de 20 heures d'enseignement par semaine (cours individuels et pratique collective) ; Minimum de 10 heures par an pour les actions culturelles et projets hors-les-murs ; Projet pédagogique ou d'établissement actualisé et mis en œuvre au sein de la structure ; Participation financière de la commune ou de l'EPCI d'implantation de l'établissement.)





L'école de musique et de danse de Pluvigner n'ayant pas été indiquée, vous remarquerez qu'une association a été recensée tout de même : il s'agit de Sonerion 56. En effet, cette association qui œuvre au développement de la musique bretonne dans tout le département a son siège social à Pluvigner.

## b. Les acteurs culturels associatifs

**Ti Douar Alré**, maison de Pays de la culture bretonne rassemble et fédère des acteurs de la vie culturelle en Pays d'Auray et dans le cadre de l'intercommunalité Auray-Quiberon-Terre Atlantique, avec pour objectifs :

- De promouvoir le patrimoine culturel breton,
- De fédérer les acteurs du pays d'Auray,
- De développer la langue bretonne et faire rayonner la culture bretonne sur tout le territoire,
- D'organiser et coordonner des manifestations sportives et culturelles tout au long de l'année ("Un automne autrement", Mois de la langue bretonne, Challenge Douar Alre....)
- De communiquer et diffuser les événements culturels et des projets mis en œuvre par Ti Douar Alre et son réseau (structures communales, associatives, privées).

La mairie de Pluvigner s'inscrit dans cette dynamique, en participant aux animations proposées (Un Automne autrement, par ex) et en proposant des spectacles en partenariat.

**Le collectif KLAM** est un collectif de musiciens proposant des musiques actuelles et du folklore d'après-demain. Nous collaborons par le biais d'une convention, pour les apéros KLAM (événement gratuit dans des espaces ouverts offrant des moments de rencontre aux habitants et estivants.). Nous recevons également ponctuellement d'autres concerts.

**Soutien ponctuel** aux associations culturelles locales : PAF (Pluvigner Animations et fêtes), Mamm Gozh, Pluvigner patrimoines.

**Partenariats en devenir** : à Camors, commune limitrophe avec laquelle la commune de Pluvigner a une convention pour l'école de musique et de danse, une association musicale « **Le Chant de la Terre** » est dédiée à la découverte et au rayonnement de la musique classique au sein des magnifiques forêts du territoire de Camors, en dialogue avec la culture traditionnelle. Nous n'avons pas pu développer encore d'échanges avec cette association, mais souhaitons dans le futur accueillir certains de leurs concerts et mettre en place des échanges entre les artistes accueillis et des élèves de l'école de musique et de danse, ou bien d'écoles primaires.

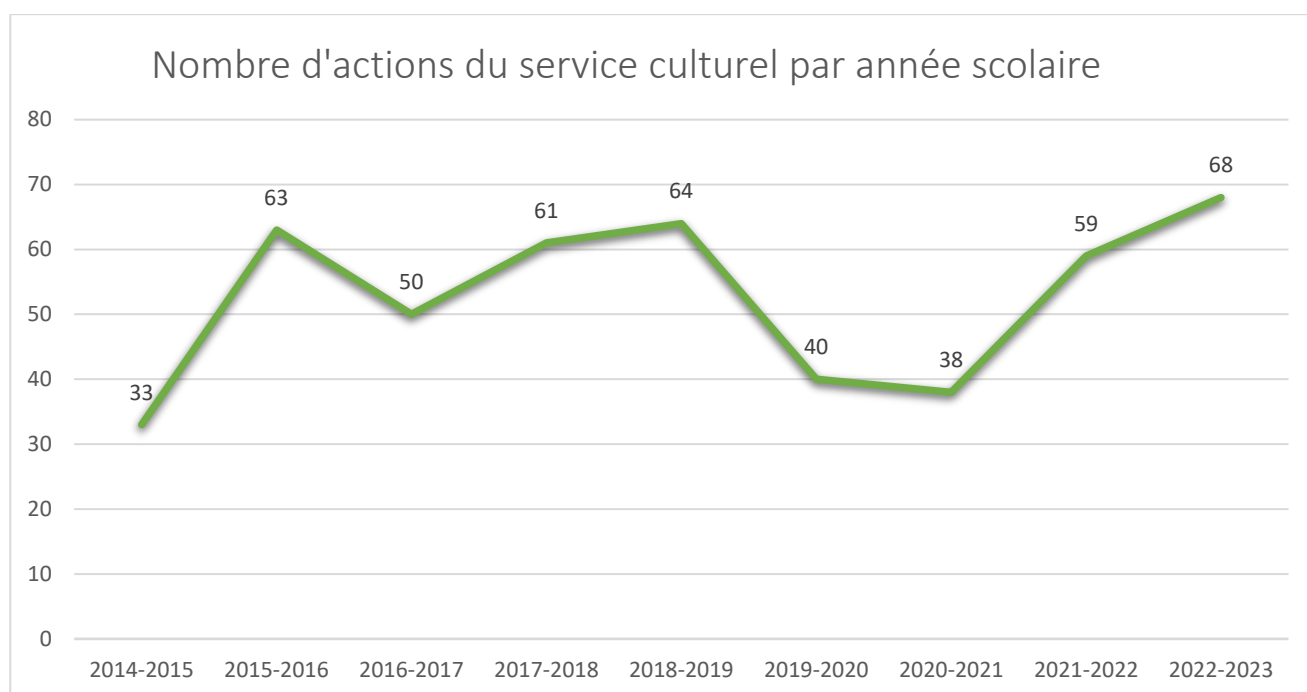
## 4) Action culturelle sur le territoire, bilan du fonctionnement

### a. Action culturelle tout public

L'action culturelle s'est développée depuis 2014, avec une pause subie durant la pandémie de Covid19.

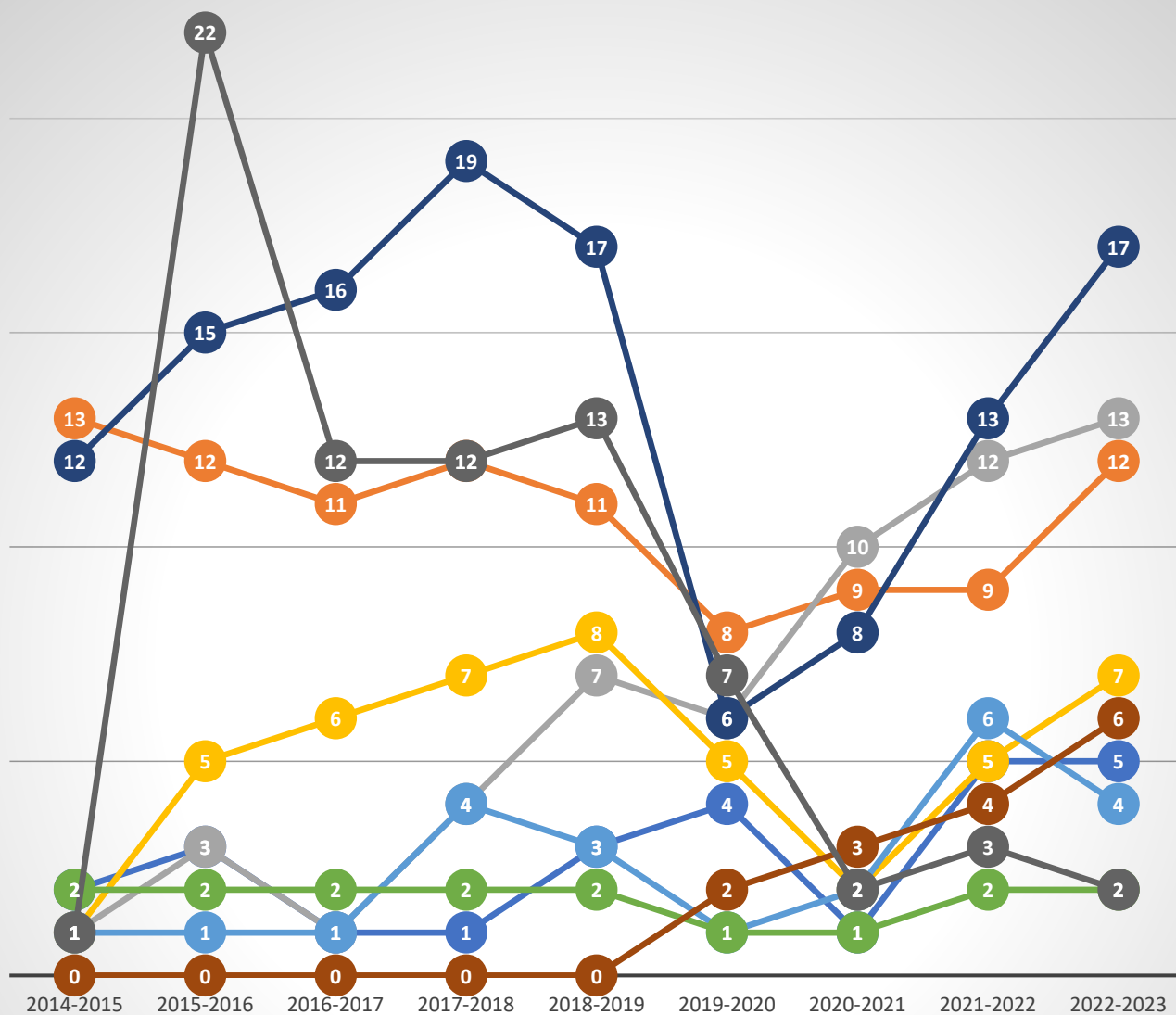
Nous avons choisi de commencer ce bilan en septembre 2014, année de recrutement de l'agent chargé de l'action culturelle. Les chiffres sont donnés par année scolaire, ce qui correspond mieux à notre façon de fonctionner :

Outre l'école de musique et de danse qui fonctionne évidemment sur une année scolaire, la saison culturelle se déroule de septembre à avril/mai, puis se poursuit par une saison estivale de mai à août.





## Répartition par types d'actions



- conférences/projections de films documentaires
- expositions
- concert
- théâtre
- spectacle jeune public
- patrimoine
- concert et spectacle de l'EMMD
- Actions médiathèque
- médiation culturelle (rencontre d'artistes par ex)/évènementiel

Ces deux graphiques mettent en avant la progression continue des actions développées par le service depuis sa création.

Le deuxième graphique permet de visualiser la traduction concrète de notre volonté de diversification de l'offre avec notamment :

- Mise en place d'actions par la médiathèque depuis 2019,
- Augmentation des concerts avec la mise en place d'une saison estivale

## b. Action pédagogique avec différents partenaires éducatifs

	<b>Médiathèque</b>	<b>Ecole de musique et de danse</b>	<b>Action culturelle</b>
<b>Multi accueil Roul patouille</b>	Plusieurs séances de lecture et découverte par an -pause en 2023 (pas de personnel)	Interventions réalisées par un intervenant extérieur depuis 11 ans, un agent de l'EMMD prendra le relais en janvier 2023	
<b>RIPAM</b>	Plusieurs séances de lecture et découverte par an- pause en 2023 (pas de personnel)		
<b>Les écoles primaires</b>	Depuis juillet 2021, il n'y a plus d'agent pour remplir cette mission	10 à 12 Interventions musique ou danse par an pour la quasi-totalité des classes Orchestre à l'école (1 classe)	En 2021, Projet EAC printemps des Poètes (concert scolaire, réalisation de poèmes, lien avec la médiathèque) Visite d'expositions par les classes
<b>Le collège</b>	Un agent a été recruté en juillet 2022, premier projet en partenariat en 2023	Peu d'échanges à ce jour	Proposition de spectacle
<b>ALSH</b>		Concert des élèves de l'école de musique en juin	En 2021, participation au projet Printemps des poètes
<b>EHPAD et CCAS</b>	Depuis 2020, visites et prêts de documents régulièrement. Implication lors de la semaine bleue Réflexion autour du portage de livres à domicile	Concert des élèves de l'école de musique en décembre 2022 : intervention danse	Préparation de la semaine bleue (patrimoine)

***Le développement de ces actions nécessitera l'embauche de personnel.***

## 5) Forces et faiblesses du service culturel

### a. Bilan du sondage

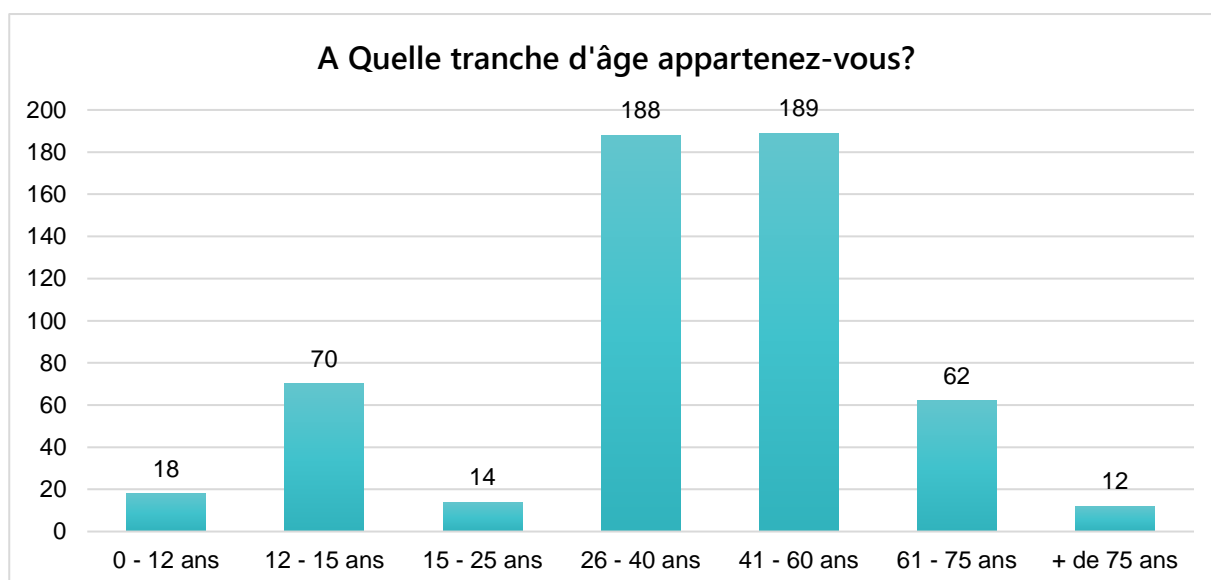
Durant le mois de mai 2022, l'équipe du service culturel a proposé un sondage à la population pluvignoise : « l'offre du pôle culturel, quelles sont vos attentes ? »

Outre les canaux d'information habituels (journaux, site de la mairie, etc...), Abonnés de la médiathèque, élèves de l'école de musique et de danse, liste de diffusion de la programmation municipale ont été informés par mail.

Grâce aux partenariats avec les établissements scolaires, parents d'élèves des écoles primaires et élèves du collège ont également reçu une information personnalisée.

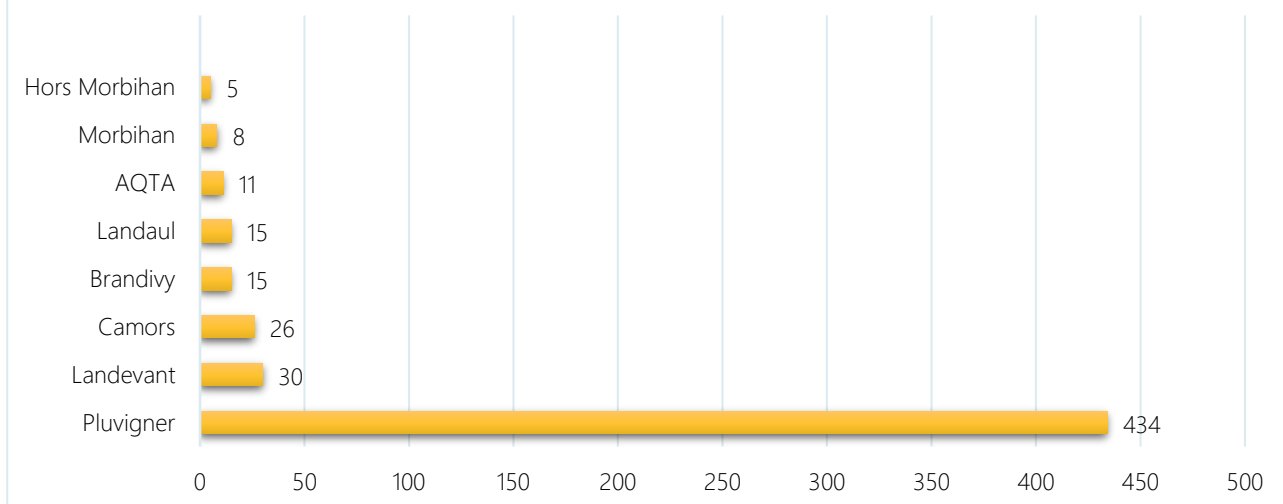
Nous avons ainsi récolté 555 réponses, ce qui montre l'intérêt des pluvignois pour ce projet culturel.

Voici un résumé des réponses au sondage :



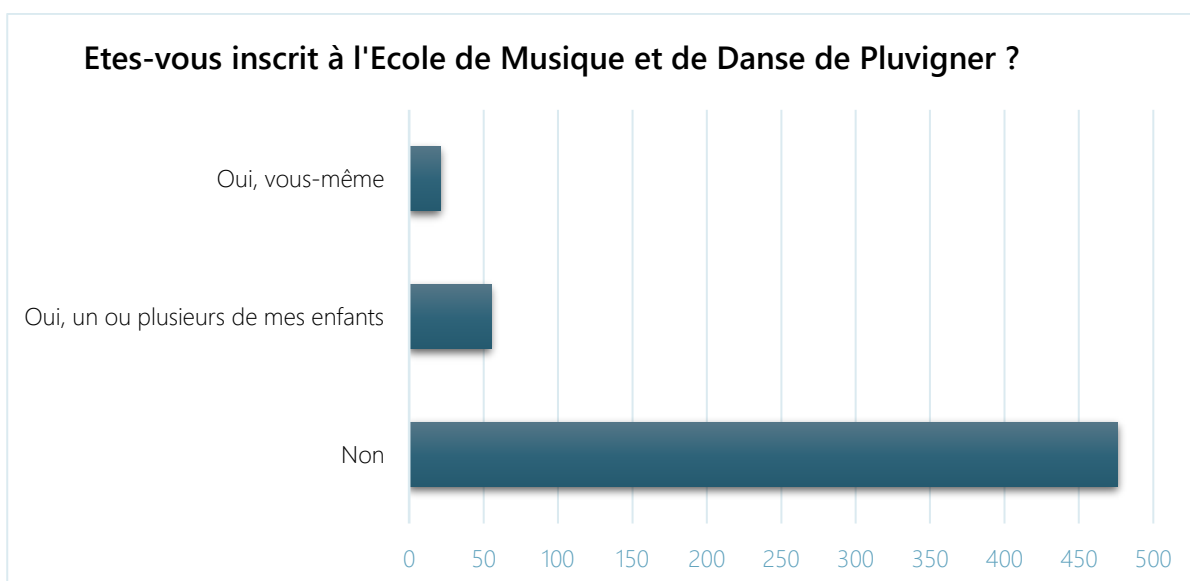
Compte tenu de la fréquentation des services culturels, nous obtenons un échantillon cohérent (notamment la forte baisse à partir de 15 ans due à l'absence de structure d'enseignement niveau lycée et enseignement supérieur sur la commune).

### De quelle commune venez-vous?

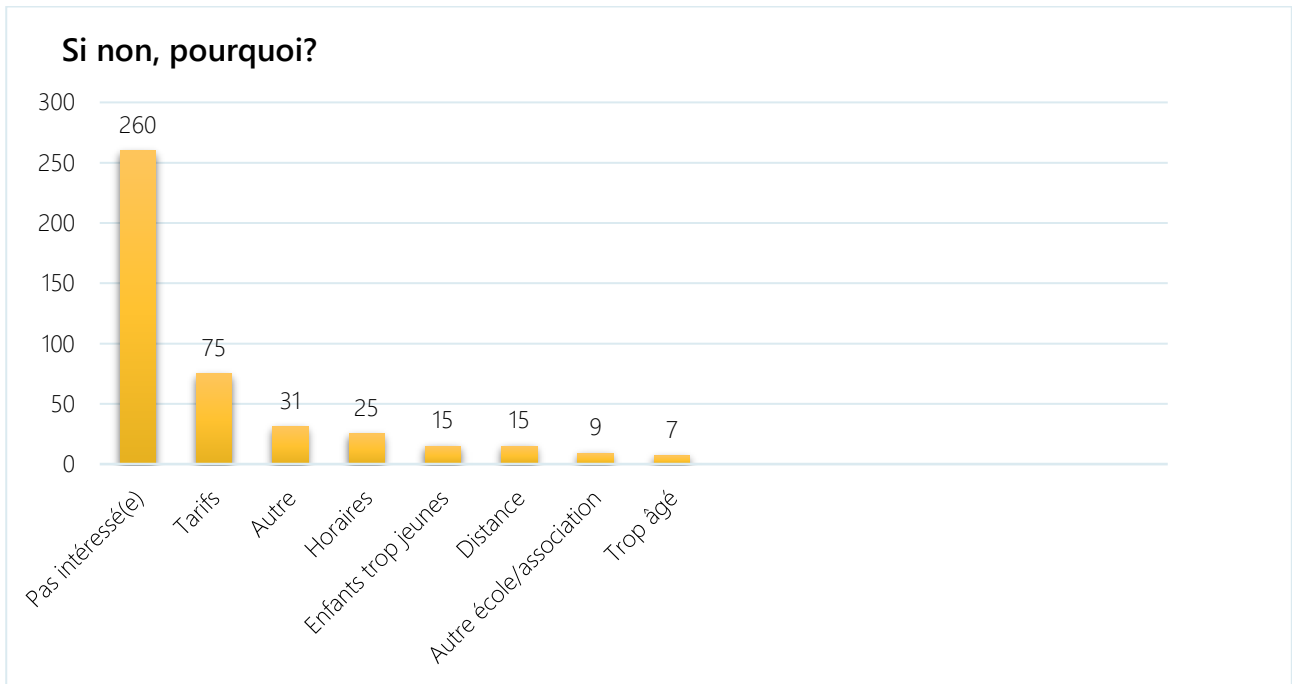


A noter que les personnes de Landévant, Landaul, Camors et Brandivy ont été touchées essentiellement grâce aux élèves du collège.

### Etes-vous inscrit à l'Ecole de Musique et de Danse de Pluvigner ?



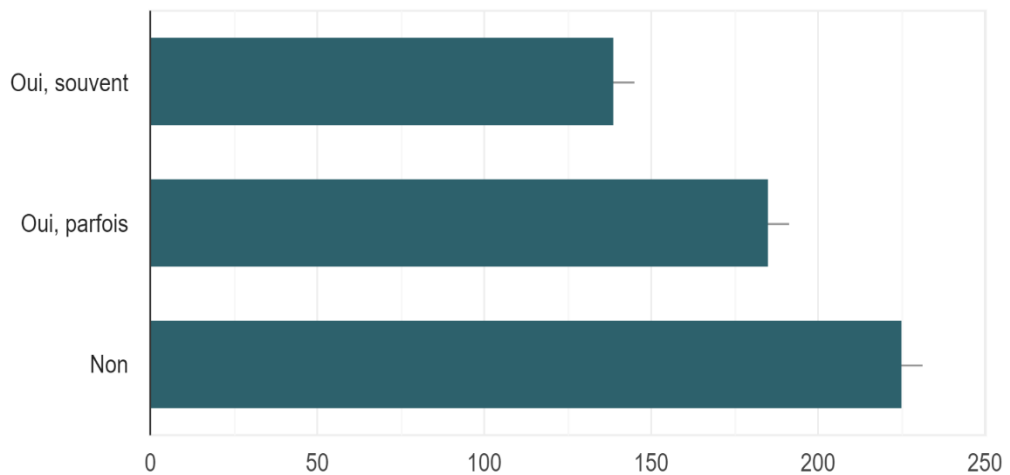
40.5% des élèves de l'école de musique et de danse ont répondu au sondage.



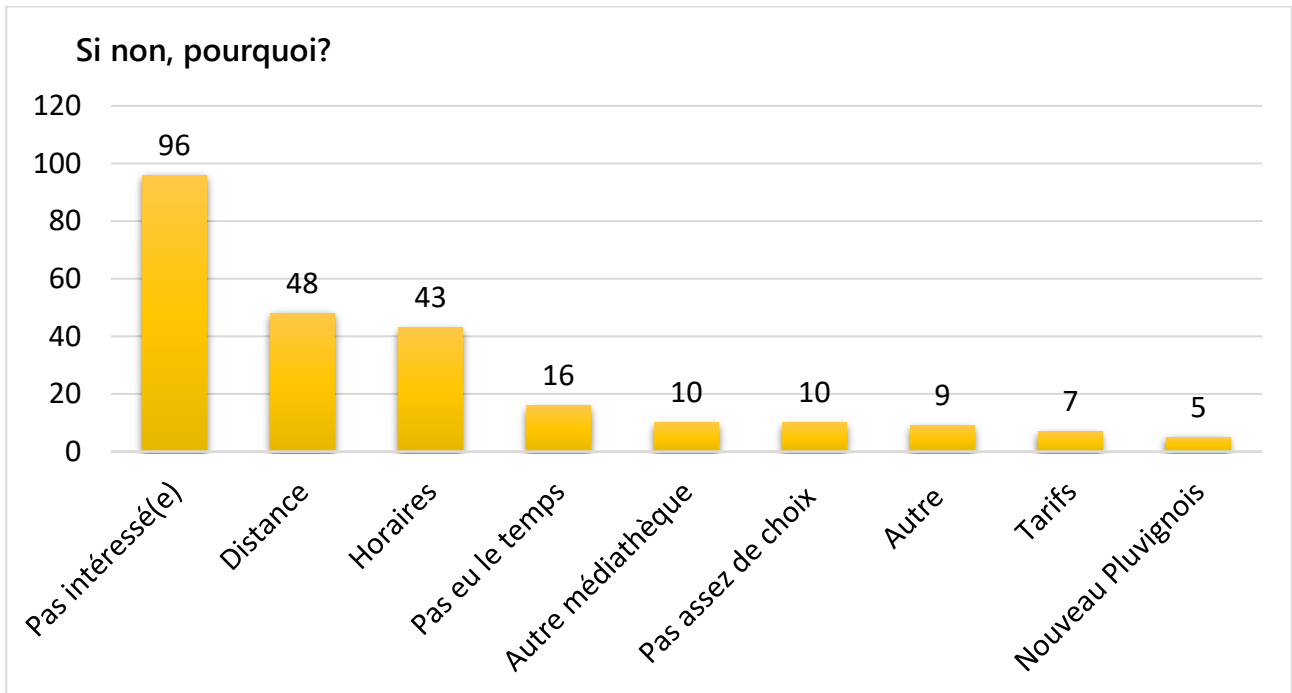
La grille tarifaire a été modifiée en septembre 2021, nous proposons désormais une réduction pour les familles dont le Quotient familial est inférieur à 1000. Poursuivre la communication à ce sujet.

### Fréquentez-vous la Médiathèque de Pluvigner ?

547 réponses

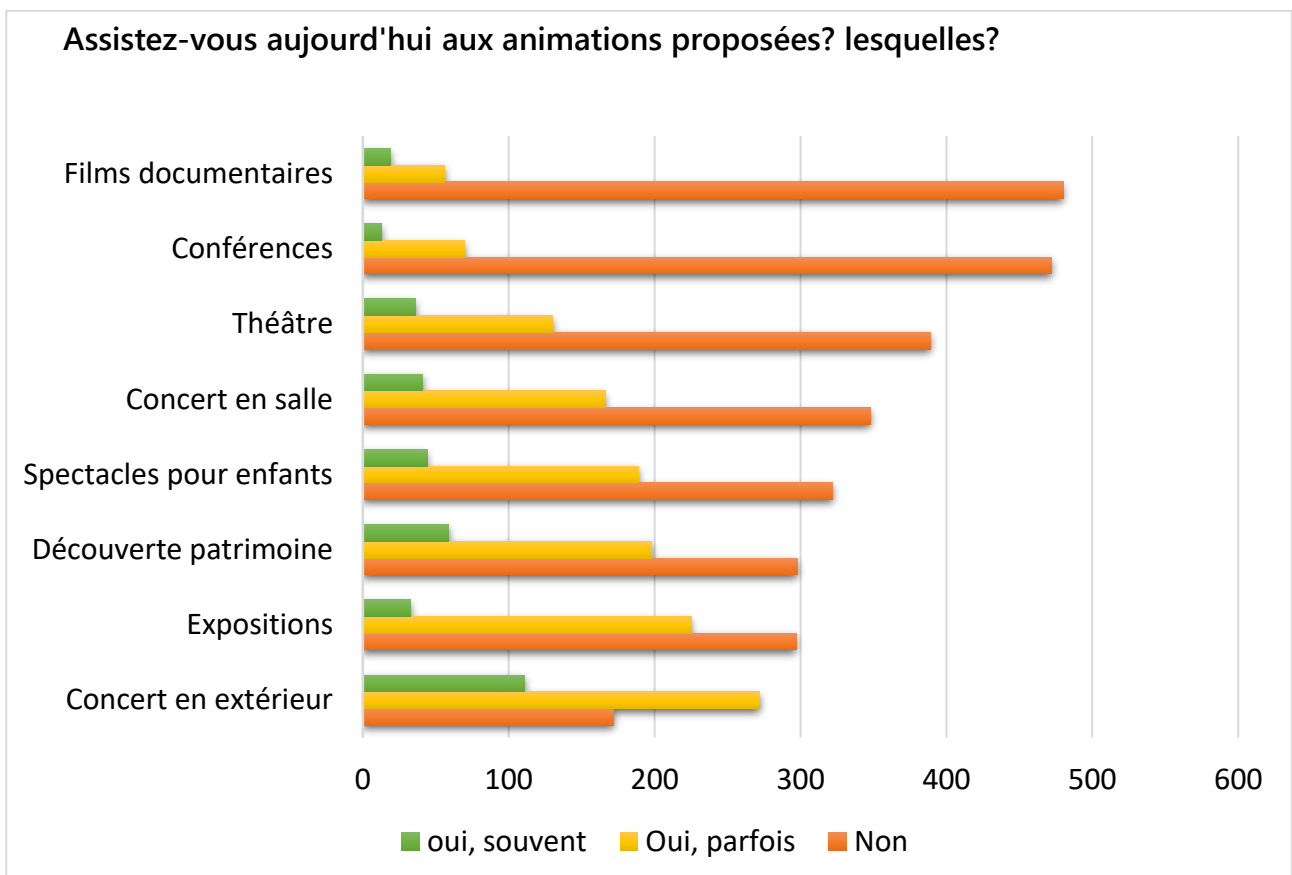


32.5% des personnes inscrites à la médiathèque ont répondu.



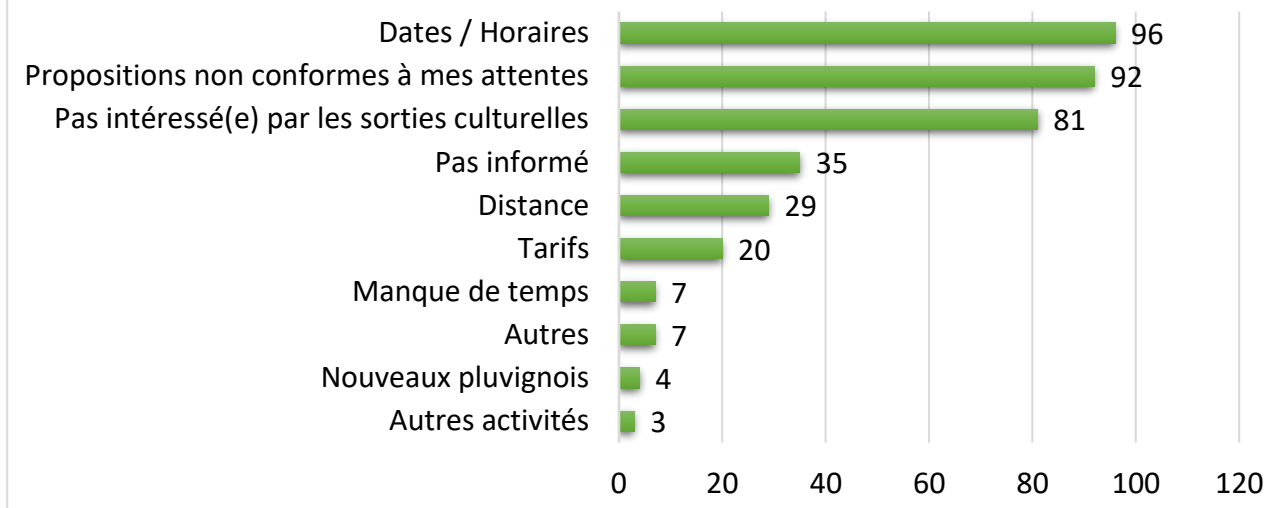
Distance : proposer une permanence dans les villages excentrés ? un portage à domicile ?

Horaires : modifications prévues dans les nouveaux locaux



On note un plébiscite pour les concerts en extérieurs, pourtant mis en place seulement à l'été 2021.

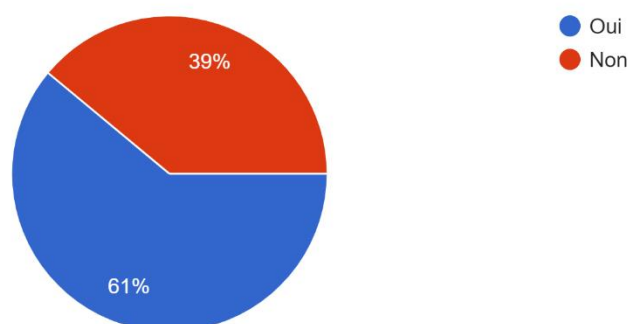
### Si non, pourquoi?



Dates/horaires : une réflexion sera engagée sur la possibilité de proposer des évènements en semaine. Une refonte de la programmation culturelle permettra de toucher un plus large public (notamment adolescent)

### Avez-vous connaissance des animations et spectacles proposés par le Service Culturel ?

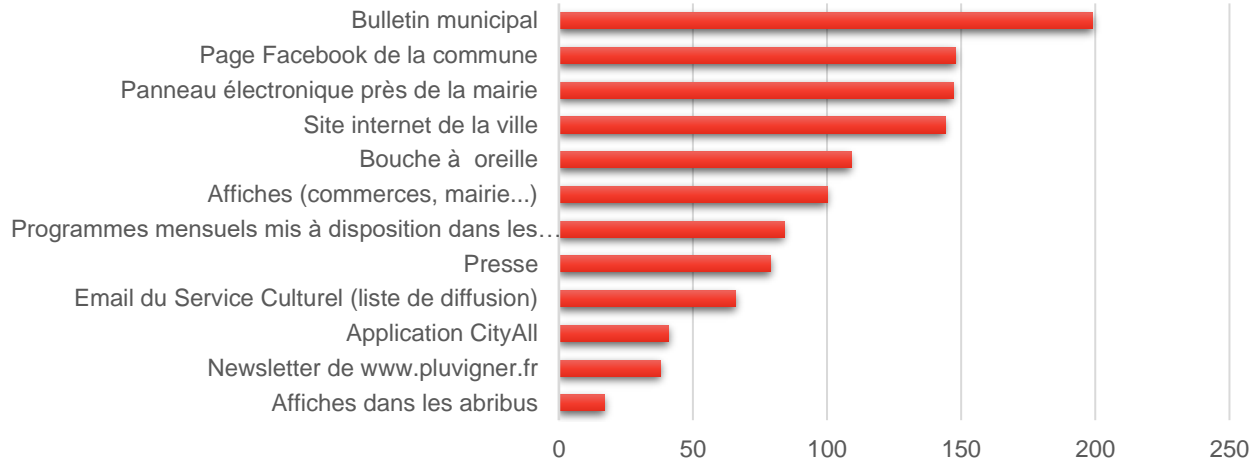
549 réponses



A noter que les réponses sont partiellement faussées puisque quasiment la moitié provient de personnes inscrites à la médiathèque, à l'école de musique et de danse ou bien recevant les informations de l'action culturelle.

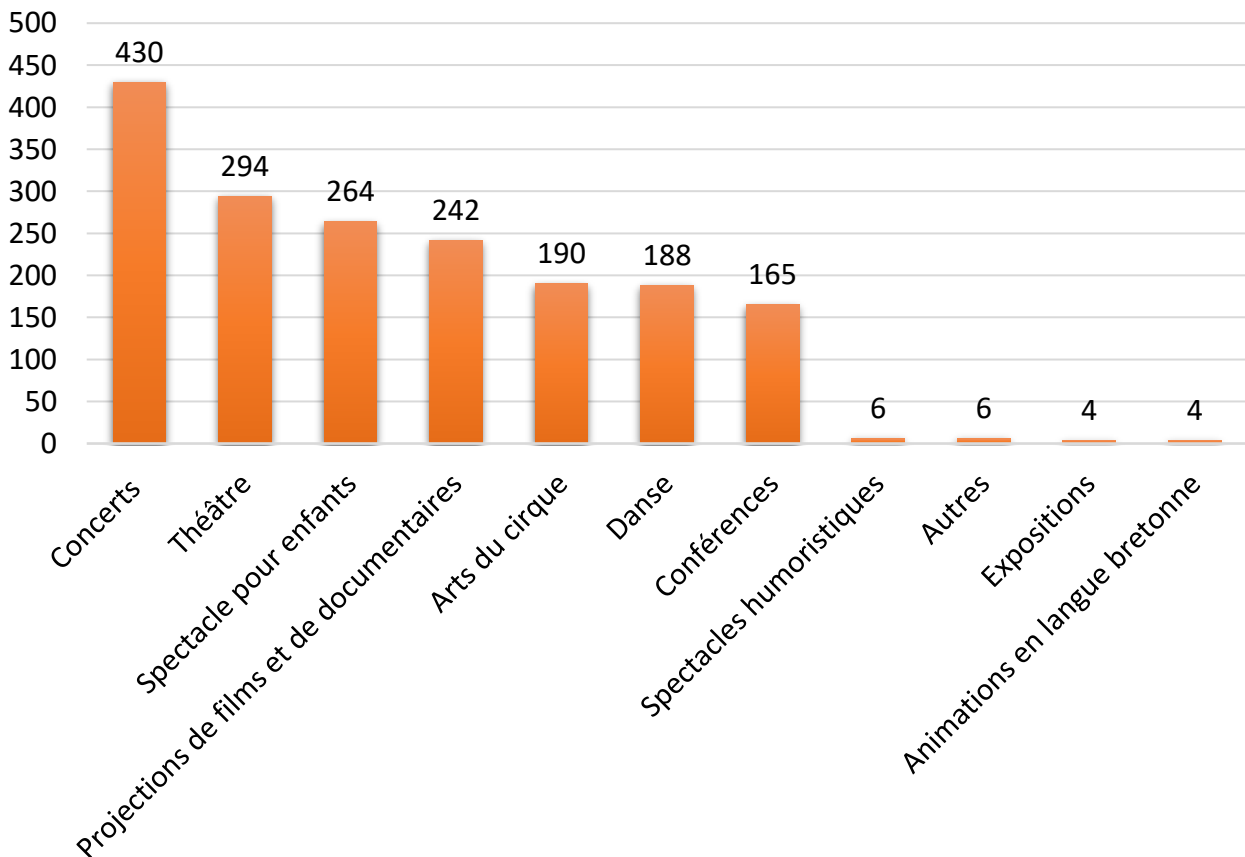


### Si oui, par quel(s) moyen(s) êtes-vous mis au courant?

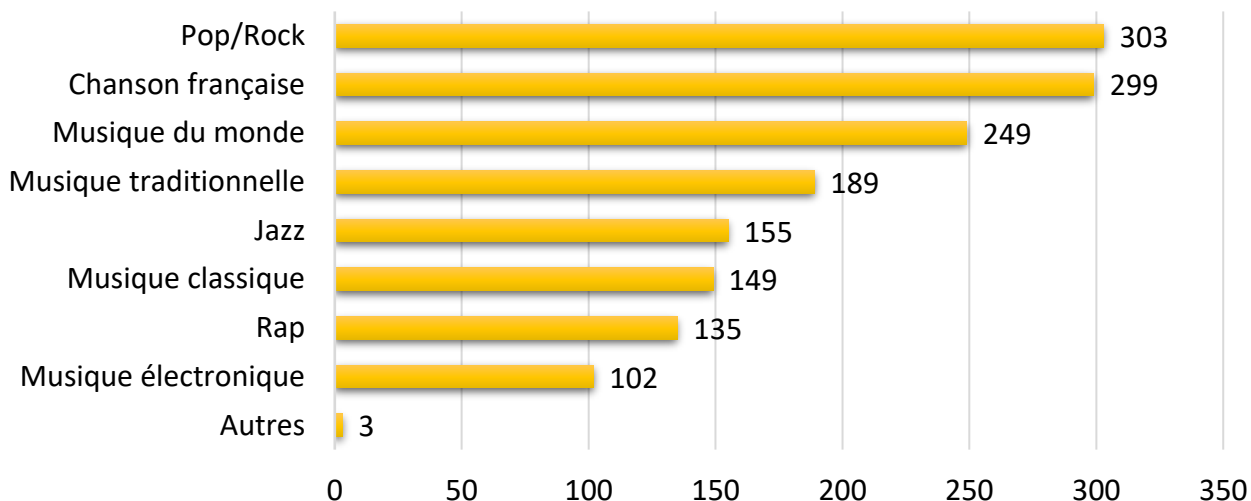


On remarquera l'essor du numérique pour la diffusion des informations (3 des quatre premières réponses), malgré tout, le grand gagnant reste le support papier gratuit du bulletin municipal, distribué dans tous les foyers.

### Quelles attentes pour la programmation culturelle de la salle?

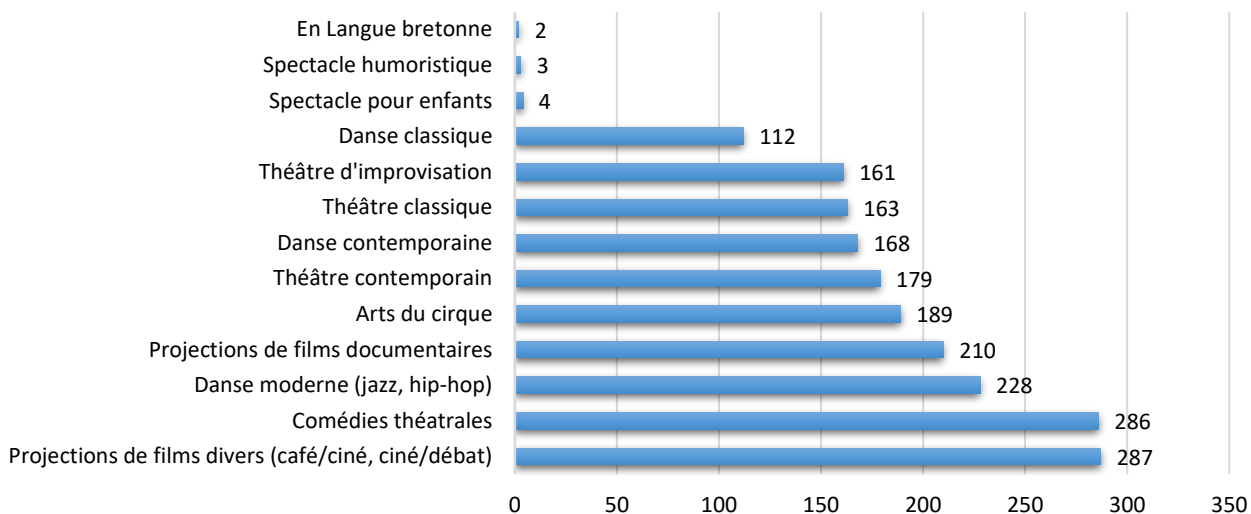


### Concerts: Quel genre?

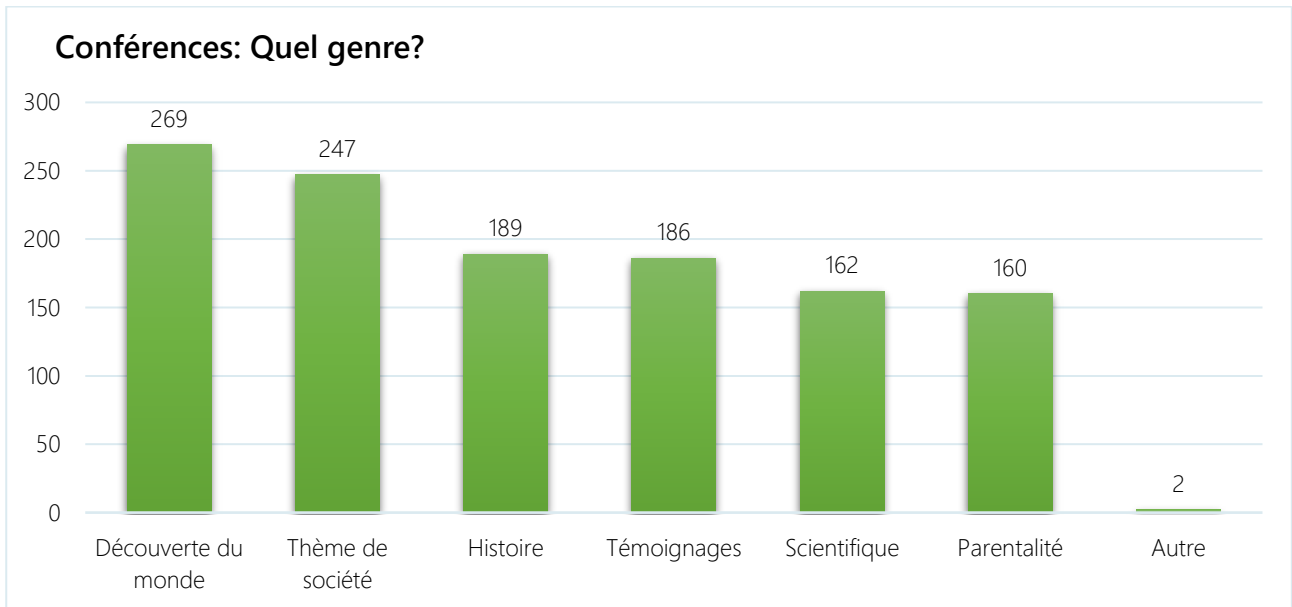


Chanson française et pop/rock remportent l'adhésion, sans doute car cela correspond à la bande son habituelle (radio, télévision, etc..) des familles. Notre rôle sera aussi de proposer une programmation variée et qualitative ainsi que des actions de sensibilisation afin de proposer de nouvelles découvertes musicales.

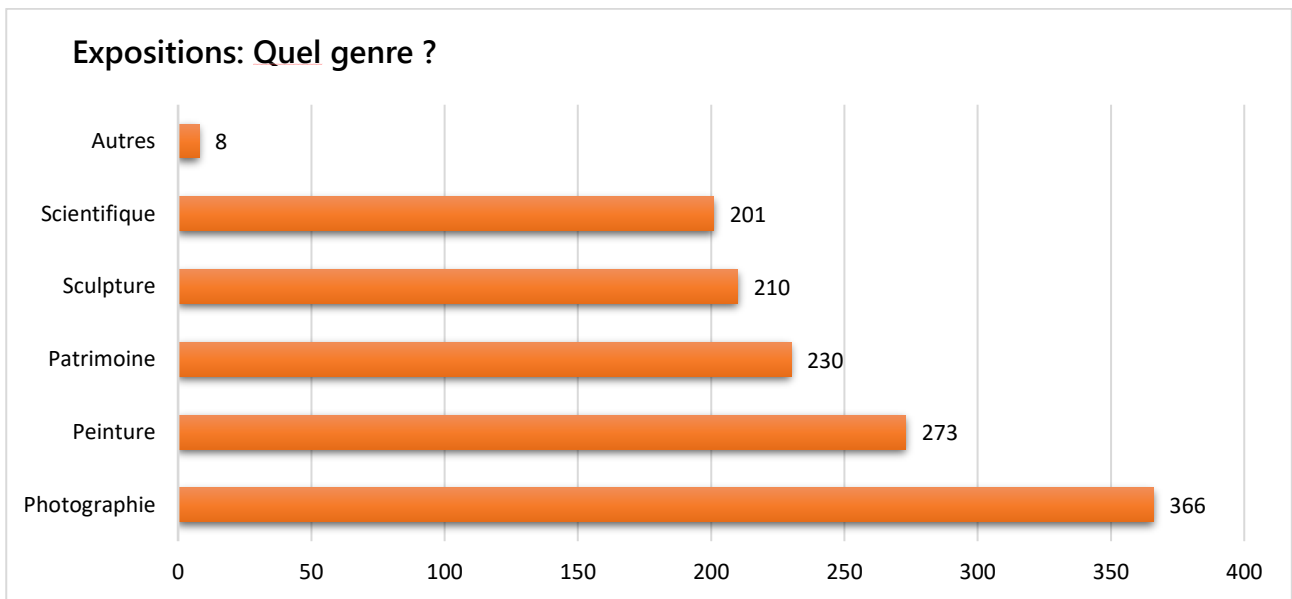
### Spectacles: Quel genre?



Parmi les trois premières réponses, nous ne proposons pas actuellement de spectacle de danse (locaux inadaptes), et la projection de films divers est une nouveauté de l'année 2021.



Les quatre thèmes qui arrivent en tête font partie de la proposition actuelle de conférences, et seront à développer. Parentalité et conférence scientifique sont à intégrer dans notre future programmation.



La proposition actuelle correspond aux attentes, sauf pour les expositions scientifiques qui auront peut-être plus leur place dans ou en lien avec la médiathèque.

## b. Forces et faiblesses développées par les actions du service culturel

		Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
Le Territoire	Géographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Situation dans un bassin de vie attractif (AQTA)</li> <li>→ Centre-bourg dynamique et attractif (commerces services, constructions de logements à venir).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Bourg et lieux-dits parfois très éloignés (population dispersée) dont un village très identifié (Bieuzy-Lanvaux) ressemblant à un bourg et représentant un fort enjeu en termes de densité de population.</li> <li>→ Absence de lieu de repli au cœur du bourg</li> </ul>
	Démographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accroissement de la population (2.7% par an), essentiellement par l'arrivée de néo-ruraux.</li> <li>→ Population avec répartition par âges équilibrée, seulement 25% de + de 60 ans quand la moyenne départementale est à 33%.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Territoire pouvant favoriser l'isolement social, Population dispersée : concentration en centre-bourg et à Bieuzy-Lanvaux.</li> <li>→ Population essentiellement active (40%) mais avec une forte proportion de personnes travaillant à l'extérieur de la commune (point de vigilance / horaires d'ouverture)</li> <li>→ 15% des personnes âgées potentiellement isolées</li> </ul>
	Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Dynamisme des réseaux professionnels locaux (Médiathèque départementale, réseau médiathèques AQTA, réseau des écoles d'enseignement artistique, centre Athéna.)</li> <li>→ Richesse des partenaires culturels (Collectif Klam, Pluvigner patrimoines, Ti douar Alré)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ D'autres partenariats sont à développer avec les acteurs culturels locaux, les associations, etc...</li> </ul>
Equipement Communal	Personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Personnel municipal investi et motivé dans les différents services (culturel, techniques, communication, administratif...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Equipe du service culturel ponctuellement en tension à compléter pour assurer les missions et les pérenniser : médiathèque, action culturelle/patrimoine, communication et administration.</li> </ul>

	Communication	→ Communication communale efficace (flyers, affiches, bulletin municipal, liens avec la presse...).	→ Structuration de la communication dans le pôle (charte, logo, livret, etc...) en cours
	Enfance	→ Beaucoup de structures d'accueil (Multi-accueil Roul'Patouille, Ripam, ALSH) → Nombreux groupes scolaires allant jusqu'au collège dont une école privée à Bieuzy-Lanvaux, beaucoup d'enfants sur la commune (réservoir d'usagers).	→ Point de vigilance : enjeu fort sur l'enfance et la petite enfance du fait d'une population nombreuse → Absence de personnel de médiation culturelle pour développer du partenariat durable.
	Séniors	→ Présence d'un EHPAD (80 résidents), animations de la médiathèque → CCAS et SAAD	→ Public en partie empêché, pour lequel des actions spécifiques sont à prévoir.
	Associations	→ Associations locales très nombreuses et dans des domaines très diversifiés - réservoir de partenaires, dont certains génèrent de gros événementiels → Nombreuses autres associations sur toute la communauté de communes d'AQTA	→ Forte pression des associations en faveur de médiation chronophage.
Service culturel communal	Patrimoine	→ Riche patrimoine historique (monuments classés et inscrits, site archéologique), inscription au label « Pays d'art et d'Histoire » en cours. → Un projet de signalétique patrimoniale est en cours → Des actions valorisant le patrimoine immatériel (biodiversité, traditions, artisanat...) portées essentiellement par des associations locales	→ Défaut de valorisation et de médiation autour du patrimoine matériel et immatériel
	Programmation culturelle	→ Public fidélisé sur la programmation culturelle (150 à 200 spectateurs pour le spectacle vivant et 30 à 50 pour les projections) → Forte attractivité des animations estivales → Public en attente	→ Déficit global de propositions vis-à-vis du public adolescent. Il sera nécessaire de créer des liens solides avec ce public → Créer du lien avec le service jeunesse → Valorisation nécessaire des actions pour le 4 <sup>ème</sup> âge

	Ecole de musique et de danse, Médiathèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Dynamisme de l'école de musique et de danse (inscrits et concerts/spectacles)</li> <li>→ Animations de la médiathèque attirent beaucoup</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les locaux de la bibliothèque et de l'EMM ne sont plus adaptés à l'évolution des activités et du public</li> <li>→ L'équipe de la médiathèque reste en tension et ne peut actuellement pas desservir l'ensemble des cibles (enfants). Déséquilibre du service en cas d'absence d'un agent.</li> </ul>
	Pratiques amateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Prêt d'une salle de l'école de musique pour les répétitions des Kanerion Pleuigner</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les locaux actuels ne permettent pas de proposer à des groupes de répéter ou de créer en autonomie (musique, danse, théâtre...)</li> </ul>
	Tarifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place d'un QF pour les tarifs de l'EMMD, et du prélèvement automatique</li> <li>→ Tarif attractif de la médiathèque en lien avec AQTA (prochainement paiement en ligne possible)</li> <li>→ Tarifs de la programmation culturelle sont attractifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Demande des usagers de tarifs plus intéressants à l'école de musique et de danse</li> <li>→ Gestion archaïque des régies, en cours de modification.</li> <li>→ Nécessité de terminaux CB et d'un logiciel billetterie pour le pôle culturel (mise en route prévue pour septembre)</li> </ul>

## II. Axes stratégiques envisagés et moyens à mettre en œuvre sur la période du projet

### ***Introduction : l'Education artistique et culturelle***

Dans la suite du document, vous allez rencontrer à plusieurs reprises le terme « Education Artistique et Culturelle (EAC) ». Il nous semble important de définir ce terme afin de clarifier nos propos. Voici tout d'abord la définition du Ministère de la Culture :

« L'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. La généralisation de l'EAC implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs ministériels, artistiques, culturels, associatifs, territoriaux pour développer des actions au plus près des territoires. »

Le ministère de la culture encourage la généralisation de l'EAC : l'Education artistique et culturelle tout au long de la vie. La mise en place de ces projets rentre dans un cadre défini par les piliers suivants :

- La connaissance : l'éducation artistique et culturelle permet de s'approprier des repères culturels formels, historiques et esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art, et de développer leur esprit critique.
- La pratique artistique : elle permet d'accéder aux langages des arts, de prendre confiance en eux, de réaliser concrètement des projets, de développer leur créativité et leur intelligence sensible. Elle est aussi un puissant moyen de mener des projets en commun, de favoriser les relations sociales, d'être à l'écoute des autres et de développer le respect d'autrui.
- La rencontre avec les œuvres et avec les artistes : elle vise à faire l'expérience d'œuvres authentiques et de lieux de culture pour mieux se les approprier, à apprendre à partager le sensible, à développer sa curiosité.

Grâce au pôle culturel, il devient possible de développer de nombreuses actions, de sensibilisation, de rencontres en adéquation avec notre souhait de démocratisation de la culture et des arts.

Afin d'obtenir des aides, des subventions, nous serons tenus de respecter la charte de l'Education Artistique et Culturelle éditée par le Haut Conseil de l'EAC :





# CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art.**

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art.**

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical.**

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**

7

Légal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

 MINISTÈRE DE LA CULTURE	 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	 MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	 MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ	 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHERIE	 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
--	---	---	---	---	---



# 1) Les grands objectifs

## *Travailler en synergie grâce au pôle culturel*

L'installation de l'ensemble du service culturel dans un même lieu, le pôle culturel « Le StanG » va permettre aux trois divisions (médiathèque, école de musique et de danse et action culturelle) de concevoir et de réaliser des projets communs.

Depuis deux ans, les trois entités partagent ponctuellement des actions, et réfléchissent ensemble à des projets transversaux.

Les grands objectifs suivants découlent de cette volonté commune et ne seront réalisables qu'avec l'implication de chacun.

## a. Développer une offre culturelle pour tous et pour chacun

### Jeune public

- **Étoffer la programmation jeune public** : notamment en proposant de nouvelles formes (arts du cirque, danse...)
- **Poursuivre et compléter les interventions du service culturel auprès de la petite enfance** :  
Au multi accueil, mise en place des interventions musique et lecture.  
Dans les écoles primaires, poursuite des interventions musique et danse, de l'Orchestre à l'école, et ajout des interventions médiathèque.
- **Construire un parcours cohérent** : mise en place d'un parcours culturel de 0 à 10 ans, réflexion sur la mise en place d'atelier musique, lecture, danse parents/enfants pour les – de 4 ans.
- **Actions de médiation culturelle auprès du jeune public** : proposer dans le cadre scolaire et périscolaire, des actions de médiation telles que visite d'exposition, spectacle vivant, rencontre d'auteur, patrimoine, ... Développement de Projets d'Education Artistique et Culturelle en conformité avec les souhaits du Ministère de la Culture.

### Collège/lycée

- Mettre en place des propositions adaptées en lien avec les centres d'intérêts pour cette tranche d'âge
- Adhérer au Pass Culture afin de faciliter l'accès des jeunes aux spectacles proposés,
- Développer des actions en direction de ce public à la médiathèque,
- Créer un partenariat avec le collège : échange CDI/médiathèque, Projet d'Education artistique et culturelle (voir fiche jointe en annexe), réflexion sur la mise en place d'Orchestre à l'Ecole au collège, spectacles en lien avec le programme scolaire toutes disciplines confondues,
- Proposer des créneaux dans le futur pôle culturel pour que des jeunes puissent répéter en autonomie (musique, danse...) dans le cadre d'un planning et en présence d'un agent municipal.

## Adultes

- Pérenniser l'offre culturelle actuelle en diversifiant les propositions (prise en compte du sondage)
- Mise en place d'actions de médiation culturelle (rencontre d'auteur, bord de scène, ...), dans le but notamment de susciter la curiosité, l'envie de découvrir de nouvelles propositions
- Proposer des créneaux dans le futur pôle culturel ou d'autres salles municipales pour que des groupes amateurs puissent répéter en autonomie (musique, danse, ...)

## Seniors

- Maintenir l'action auprès du 3<sup>ème</sup> âge
- Développer auprès du 4<sup>ème</sup> âge : se déplacer auprès des personnes résidentes de l'EHPAD
- Renforcer le lien avec les agents d'animation du CCAS : communication à améliorer

## Accessibilité

Le pôle culturel répondra aux normes d'accessibilité, à nous de le valoriser et de communiquer autour :

- Les collections de la médiathèque : livres « dys » livres en gros caractères, liseuse, livres audio....
- La salle de spectacle sera adaptée : places PMR, boucle magnétique
- L'école de musique et de danse accueille tous les publics, les enseignants se forment progressivement

## b. Diffuser une offre culturelle riche, variée et qualitative

### La programmation culturelle

- Renforcer la programmation théâtrale en l'enrichissant avec des troupes professionnelles
- Diversifier la programmation (intégrer des spectacles de danses, arts du cirque...)
- Poursuivre le développement des expositions, conférences et projections.
- Soutenir la création de spectacles vivants, d'œuvres culturelles (littéraires, arts plastiques, ...) par la mise en place de résidences artistiques (plusieurs subventions existent : DRAC, région...)

### Le patrimoine

- Travailler à la mise en valeur du patrimoine (signalétique), développer la médiation patrimoniale, en lien avec le service culturel d'AQTA
- Mettre en place des actions pour valoriser le patrimoine immatériel
- Créer des événements en complément des actions déjà mises en place pour les Journées du patrimoine et les rendez-vous aux jardins
- Poursuivre le partenariat avec Détour d'Art afin de valoriser le patrimoine religieux

## Utilisation de la salle de spectacle par les acteurs culturels du territoire

La salle de spectacle du Pôle culturel sera gérée intégralement par le service culturel. L'accès et l'utilisation de la salle n'est possible qu'avec la présence d'un agent du service culturel et/ou du régisseur.

Outre la programmation municipale, des acteurs locaux sont susceptibles de demander le prêt/la location de la salle. Plusieurs critères seront à respecter dans ce cadre :

- La demande doit être effectuée auprès du service culturel, et validée par les élus.
- Les actions du service culturel restent prioritaires sur toute autre demande,
- Les établissements scolaires pourront avoir accès à la salle en concertation avec le service culturel en fonction de sa disponibilité.

## c. Faire rayonner l'action du service culturel sur le territoire

### Rendre visible les actions

- Définir l'identité visuelle du service (du bâtiment, et dématérialisée)
- Renforcer la visibilité des actions en partenariat avec le service communication (livret...)
- Mis en place d'un (ou des) évènements fédérateurs (ex printemps des poètes) – création d'un festival ?
- Tenir compte de l'éloignement du public en proposant des actions hors les murs, dans les villages

### Fluidifier leurs mises en place

- Rédiger une chartre de partenariat avec les associations culturelles
- Modernisation de la gestion administrative de la médiathèque et de la billetterie

### Intégrer la notion de développement durable dans les actions du service culturel

- Dans le quotidien du pôle culturel : utilisation d'éco-cups, de gourdes, diminution des déchets, achats locaux
- Dans le cadre de la programmation : sélection de spectacles, de films qui sensibilisent le public
- Dans le cadre d'exposition, de projets d'éducation artistique et culturelle, d'ateliers
- Mise en avant du patrimoine durable : pratiques ancestrales de construction, patrimoine immatériel...

## 2) Moyens à mettre en œuvre

### a. Recrutement d'un régisseur

Le régisseur sera chargé des missions suivantes, déchargeant l'équipe actuelle d'une partie de ses tâches, et permettant de faire diminuer le budget « sonorisation et lumière » (15 120 € pour 2022 : 4200 € EMMD + 3500 € projets croisés + 7420 € Action culturelle). Voir fiche de poste en annexe.

- Gestion technique des spectacles : analyse de la faisabilité technique, définition des besoins techniques, veille au bon déroulement de la manifestation
- Accueil des artistes (installation et ravitaillement des loges)
- Gestion technique des événements en extérieur
- Maintenance du bâtiment et des équipements
- Gestion de la sécurité du bâtiment (SIAP)

#### Coût de l'agent à l'année

Cadre d'emploi : à déterminer

Grade : à déterminer

Indice majoré : 460

IFSE : 379€

Astreinte : 229.25

SFT : 0

Coût mensuel chargé : 3 994.76€

**Coût annuel chargé : 48 882.08€** (y compris les 2 parts du CIA)

### b. Renforcement du budget de l'action culturelle

L'année 2023 sera particulière en raison de l'inauguration du pôle culturel et des événements qui en dépendront.

Nous proposons dans un premier temps d'atteindre 40 000 € pour le budget « Action culturelle et patrimoine » et 20 000 € pour le budget « service culturel ».

L'installation dans le pôle culturel engendrant de nouvelles actions, une augmentation des budgets médiathèque et école de musique et de danse est à prévoir : développement des collections et des animations, ouverture de nouvelles classes en fonction des besoins, etc...

### c. Recrutement d'un agent Médiathèque

Pour les missions suivantes : secteur jeunesse 70%, gestion du fonds musique 30%.

- Accroissement des heures d'ouverture de 5h (en réponse à une demande récurrente du public)
- Reprise des interventions lecture au sein des structures petite enfance et des écoles primaires
- Implication dans des actions de médiation culturelle notamment à destination de ce public
- Réflexion sur le devenir du fonds CD et de la place de la musique au sein de la médiathèque.

- La spécialité musique de l'agent impliquera une forte transversalité des missions sur l'ensemble du service culturel : salle de spectacle, et école de musique.

### Coût d'un agent à l'année

Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine

Grade : à déterminer

Indice majoré : 400

IFSE : 102.08€

SFT : 0

Coût mensuel chargé : 3 040.63€

**Coût annuel chargé : 37 432.51€ (y compris les 2 parts du CIA)**

## d. Poursuivre et renforcer la formation du personnel pour l'accessibilité du public

- Formations prises en charge par le CNFPT : pas de coût supplémentaire à prévoir
- Communication autour de ce sujet : à développer avec le service communication

## e. Gestion des régies/billetterie

- Mise en place d'un logiciel de billetterie, avec impression des tickets et terminaux de carte bancaire (voir devis en annexe)
- Réflexion autour d'un système d'abonnement à l'année pour les spectacles payants
- Mise en place du paiement en ligne à la médiathèque

## f. Mise en place d'une équipe de bénévoles

La création d'une équipe de bénévoles viendra soutenir les agents municipaux, permettant ainsi aux pluvignois de s'investir de façon concrète dans la vie du pôle culturel. L'intégration de ces bénévoles dans le fonctionnement de nos services nécessitera la rédaction d'une charte commune, étant entendu qu'ils ne peuvent remplacer un professionnel.

**Dans le cadre de l'école de musique et de danse**, une association des élèves et parents d'élèves « Zik et Danse » existe depuis de nombreuses années, apportant notamment un soutien lors des concerts (présence de parents, buvette). Le pôle culturel leur permettra sans doute de développer de nouvelles actions, grâce à la configuration des lieux (présence d'un hall d'accueil, inexistant dans les locaux actuels).

**Dans le cadre de la programmation culturelle**, une équipe de bénévoles pourra être mise en place, ces derniers pourront bénéficier de tarifs avantageux pour les différents spectacles proposés.

Voici quelques exemples de missions qui pourront leur être confiés :

- Accueil du public et Vérification des billets à l'entrée de la salle de spectacle
- Placement en salle
- Certains spectacles se termineront par un moment de convivialité : les bénévoles pourront aider à la buvette

**Dans le cadre de la médiathèque**, avec pour volonté d'enrichir la programmation culturelle d'animations régulières La bibliothèque se veut proactive dans l'accueil de nouvelles compétences. Ainsi, la structure est d'ores et déjà très ouverte pour accueillir des stagiaires, et services argent de poche/passage de permis dans l'optique d'apporter un plus pratique et intellectuel aux missions.

De fait, la présence de bénévoles sera elle aussi la bienvenue dans le cadre d'enrichissement d'une programmation culturelle. Lectures d'histoires régulières, ateliers manuels ou autre, à l'initiative des agents du service.

Les activités représentant le corps de métier du bibliothécaire, à savoir le travail sur les collections, et l'accueil du public ne sauront être dévolues à une équipe de bénévoles, au regard de la technicité et des devoirs inhérents aux fonctions des agents du service public.

## g. Recrutement d'un agent complémentaire pour le service culturel

Suite au diagnostic, il apparaît qu'une partie des missions du service ne sont pas effectuées ou ont besoin d'être développées. Ce recrutement sera à questionner en fonction de l'évolution des actions développées dans le pôle culturel.

### A développer

#### **Mise en valeur du patrimoine pluvignois**

- Médiation culturelle, mise en place d'actions de découverte du patrimoine pluvignois.
- Mise en place d'actions de réhabilitation et de mise en valeur d'éléments du patrimoine de la commune.
- Recherche de partenariats pour la mise en valeur du patrimoine.
- Collaboration avec les associations pluvignaises sur la mise en place d'actions sur le patrimoine.

#### **Développement des partenariats culturels de la commune**

- Initier et animer des relations de partenariats avec des associations et partenaires extérieurs autour du ou des projets culturels de la commune
- Constituer les dossiers nécessaires aux partenariats établis.

### A effectuer

**Médiation culturelle** : projets d'éducation artistique et culturelle, lien avec les établissements scolaires, de petite enfance, EHPAD...., animation du territoire

**Remplacement de l'agent chargé de la programmation culturelle et du patrimoine** lors de ses congés, soutien lors de manifestations importantes

**Aide administrative pour le secrétariat de l'école de musique et de danse** : inscriptions, réinscriptions, coordination des projets scolaires



### Coût d'un agent à l'année

Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine

Grade : à déterminer

Indice majoré : 400

IFSE : 102.08€

SFT : 0

Coût mensuel chargé : 3 040.63€

**Coût annuel chargé : 37 432.51€ (y compris les 2 parts du CIA)**

## 3) Planning prévisionnel

Actions	Date de mise en œuvre
Recrutement d'un régisseur	Septembre 2023
Renforcement du budget du service culturel	Janvier 2024
Recrutement d'un agent médiathèque	Dès que possible
Poursuivre et renforcer la formation du personnel pour l'accessibilité du public	Tout au long du projet culturel de territoire
Gestion des régies/billetteries	Septembre 2023
Mise en place d'une équipe de bénévoles	A partir de septembre 2023, rédaction de la charte et recrutement de bénévoles
Recrutement d'un agent complémentaire pour le service culturel	Le profil de ce poste sera à compléter et moduler en fonctions de l'évolution des actions mises en place au sein du pôle culturel.



### III. Evaluation du projet

Cette partie va nous permettre de formuler les modalités d'évaluation de ce projet qui sera appliqué sur la période de septembre 2023 à septembre 2027. Elles permettront d'organiser la mise en place des différentes évolutions tout en apportant des échéances à court et moyen terme.

Un premier bilan sera effectué à mi-parcours en septembre 2025, afin d'ajuster les préconisations actuelles, une fois que le service culturel aura pu s'appropriier les locaux du Pôle culturel.

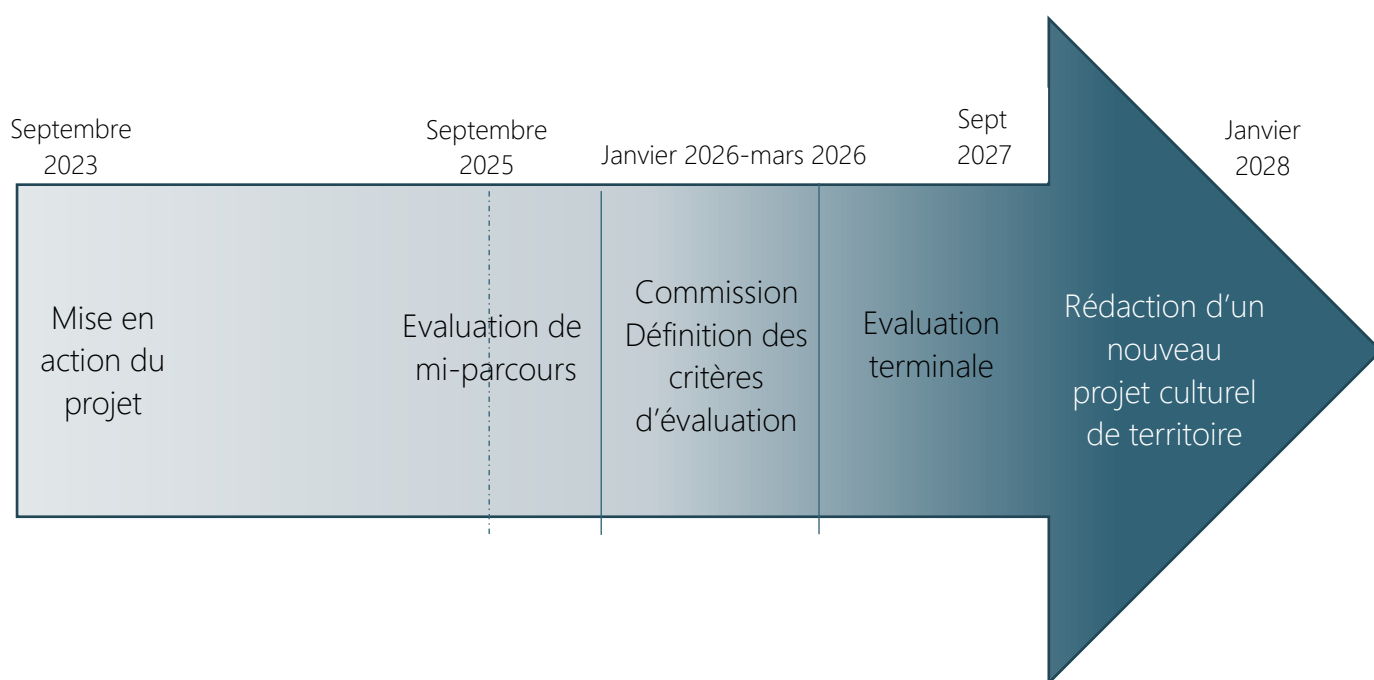
L'année scolaire 2026/2027 verra s'effectuer l'évaluation terminale de ce projet culturel de territoire. Cette dernière phase consistera en l'élaboration d'un bilan comparatif mettant en balance les objectifs originellement fixés et les résultats obtenus. Le bilan de cette évaluation contribuera à l'amorce de la rédaction du prochain projet et en sera une partie intégrante.

La réalisation de l'évaluation du projet culturel nécessite l'utilisation d'outils tels que :

- Une étude réalisée auprès de la population sur la connaissance de l'existence du service culturel et de la situation de ses locaux
- Des études auprès des usagers concernant l'offre d'ouverture culturelle proposée
- L'observation de la fréquentation du pôle culturel, et de la répartition par tranche d'âge
- L'observation du nombre d'échanges et partenariats développés entre le service culturel et les associations culturelles du territoire
- Le développement de projet d'éducation artistique et culturelle

Une commission formée d'élus, du Directeur Général des Services, d'agents, de l'administration, d'usagers, de partenaires et de la directrice de la structure sera constituée en septembre 2025 et aura comme rôle de fixer les critères de l'évaluation ainsi que de compléter la liste d'outils indiquée ci-dessus.

L'équipe du service culturel, sous la coordination de la directrice et en lien direct avec l'équipe municipale représentée par sa commission culture, veillera au bon déroulement de la mise en œuvre du projet. Cette surveillance se traduira par une évaluation régulière du rapport fonctionnement réel/fonctionnement souhaité.



## Annexe 1 : Subvention Projets d'Education artistique et culturelle



### PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

#### // BÉNÉFICIAIRES

---

- ⇒ Communes, groupements de communes et établissements publics ;
- ⇒ Associations.

#### // NATURE DES PROJETS SOUTENUS

---

- ⇒ Intervention d'auteurs ou d'artistes professionnels dans les collèges ou les établissements d'enseignement artistiques du Morbihan.

#### // CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

---

- ⇒ **Pour les projets menés dans un collège** : coordination assurée par un établissement d'enseignement artistique ou une structure de diffusion culturelle (festival, salle de spectacle, lieu d'exposition, médiathèque) ;
- ⇒ **Pour les projets menés dans un établissement d'enseignement artistique** : coordination assurée par une structure de diffusion culturelle (festival, salle de spectacle, lieu d'exposition, médiathèque) ;
- ⇒ Projet associant les dimensions artistiques et pédagogiques ;
- ⇒ Intervention auprès des élèves d'un artiste professionnel ou d'un auteur rémunéré avec un minimum de 20 heures d'intervention par projet.

#### // MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

---

- ⇒ Taux maximum de 60 % du coût du projet, avec un plafond de 80 % d'aides publiques cumulées ;
- ⇒ Dépense subventionnable plafonnée à **5 000 €** pour les projets associant 2 partenaires situés sur une même commune ou à **6 000 €**

pour les projets associant 2 partenaires situés sur des communes différentes, en HT pour les structures publiques et en TTC pour les structures privées ;

- ⇒ Aide accordée dans la limite de **trois projets** par structure et par an ;
- ⇒ Versement de la subvention sur présentation d'un bilan financier, des factures et/ou des pièces justificatives.

## // PIÈCES À FOURNIR

---

- ⇒ *Description détaillée du projet ;*
- ⇒ *Budget prévisionnel ;*
- ⇒ *Le cas échéant, bilan du projet mené l'année précédente ;*
- ⇒ *CV de l'intervenant ;*
- ⇒ *Convention ou contrat établi entre les partenaires du projet.*

## // DÉPÔT DE LA DEMANDE AVANT LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS

---

*Président du Conseil départemental du Morbihan  
Direction de l'action territoriale et de la culture  
Service du spectacle vivant, des arts visuels et domaine de  
Kerguéhennec  
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 –  
56009 Vannes cedex Tél. : 02 97 54 81 41*

*Département du Morbihan - Guide des aides – 2022*

## Annexe 2 : Subvention Diffusion culturelle



### DIFFUSION CULTURELLE



#### // BÉNÉFICIAIRES

- ⇒ Communes, groupements de communes et établissements publics ;
- ⇒ Associations.

#### // NATURE DES PROJETS SOUTENUS

Thématique	Nature des projets soutenus
Diffusion	- projets artistiques et culturels des structures de diffusion ; - projets de développement culturel de territoire.
Cultures bretonne et galloise	- étude, sauvegarde, transmission et enseignement des langues et cultures bretonne et galloise ; - programme d'actions de sensibilisation et de diffusion.
Équipes artistiques professionnelles	- résidence de création dans un lieu de diffusion ou un lieu culturel du Morbihan ; - projets d'action culturelle ; - accueil et accompagnement d'artistes (diffusion ou résidence).

## // CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Thématique	Critères de recevabilité
Diffusion	<ul style="list-style-type: none"><li>- projet artistique et culturel formalisé ;</li><li>- directeur, programmateur ou coordinateur dédié ;</li><li>- diffusion d'œuvres d'artistes professionnels rémunérés ;</li><li>- développement de partenariats sur le territoire départemental ;</li><li>- mise en place d'actions de sensibilisation ou de médiation auprès du public ;</li></ul>
Cultures bretonne et galloise	<ul style="list-style-type: none"><li>- projet culturel ou éducatif formalisé ;</li><li>- directeur ou coordinateur dédié ;</li><li>- développement de partenariats sur le territoire départemental.</li></ul>
Équipes artistiques professionnelles	<p>Équipes artistiques professionnelles justifiant d'une activité de création et de diffusion en lien avec des structures culturelles professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>pour les résidences de création</u> : accueil en résidence assuré par un lieu disposant d'une équipe professionnelle ;</li><li>- <u>pour les projets d'action culturelle</u> : interventions des artistes auprès du public, dans le cadre de projets menés avec une structure de diffusion professionnelle ou un établissement d'enseignement artistique ;</li><li>- <u>pour l'accueil et l'accompagnement</u> : programmation d'une saison ou d'un festival, mise à disposition d'espaces de travail, accompagnement d'équipes artistiques.</li></ul>



## // MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

---

- ⇒ Subvention forfaitaire ;
- ⇒ Pour les projets de "diffusion" la subvention départementale est plafonnée au montant de la participation de la commune et/ou de l'EPCI d'implantation de la structure.

## // PIÈCES À FOURNIR

---

- ⇒ *Description détaillée de la structure, des projets et des partenariats ;*
- ⇒ *Budget prévisionnel présenté de façon analytique ;*
- ⇒ *Bilan financier de l'année précédente en cas de demande renouvelée ;*
- ⇒ *Compte-rendu d'activité de l'année précédente en cas de demande renouvelée ;*
- ⇒ *Pour les projets des équipes artistiques professionnelles : conventions établies avec le lieu de diffusion professionnelle ou la structure d'enseignement artistique.*

## // DÉPÔT DE LA DEMANDE AVANT LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER DE L'ANNÉE EN COURS

---

Pour les collectivités, demande d'aide à renseigner directement en ligne sur l'extranet du département : <https://extranet.morbihan.fr>

Pour les associations, demande d'aide à renseigner directement en ligne sur le site internet du département <https://subventions.morbihan.fr>

### Contact :

*Direction de l'action territoriale et de la culture*

*Service du spectacle vivant, des arts visuels et domaine de Kerguéhennec*

*Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009*

*Vannes cedex*

*Tél. : 02 97 54 81 69 (arts plastiques et audiovisuel) / 02 97 54 83 30*

*(spectacle vivant) Département du Morbihan - Guide des aides – 2022*

# Annexe 3 Fiche de poste Régisseur



## FICHE DE POSTE

Rédigée en janvier 2023

### IDENTIFICATION DU POSTE

**Intitulé :** Régisseur

**Lieu de travail :** Pôle culturel, prestations ponctuelles en extérieur

**Cadre d'emplois :** Technicien

**Catégorie :** B

**Grade actuel :**

Grade mini :

Grade maxi :

**Statut :**

**Temps de travail :** temps complet

### FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE

Régisseur Lumière et Son (H/F) au sein du service culturel, notamment dans la structure « Le StanG », rattaché hiérarchiquement à la responsable du service culturel

### MISSIONS ET ACTIVITES

#### ACTIVITES PRINCIPALES

Participer aux études techniques de faisabilité et les traduire en fiches techniques

Gérer le budget annuel de la technique (achat de matériel, réparation, investissement)

Concevoir, réaliser un plan d'implantation et recenser les matériels nécessaires à l'équipement du lieu d'accueil.

Estimer un temps de transport, de montage, de mise en œuvre et de démontage de matériels

Proposer une création et un programme d'équipement en lien

	<p>avec le spectacle.</p> <p>Lire et analyser une fiche technique, un plan d'installation.</p> <p>Organiser les installations techniques et la réception des artistes</p> <p>Mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite d'un spectacle ou d'un événement</p> <p>Aménager un plateau et l'espace d'accueil du public</p> <p>Identifier, implanter, régler, gérer et entretenir le matériel demandé</p> <p>Manutentionner des matériels et mettre en œuvre les systèmes de levage</p> <p>Réaliser des systèmes de pilotage automatisé lumière et son</p> <p>Assister aux répétitions et ajuster les moyens aux contraintes du spectacles</p> <p>Participer aux aménagements ou réaménagements de distribution électrique ( expos, forums, festivals...)</p> <p>Gestion de la sécurité et relation avec le public</p> <p>Participer au plan d'intervention et d'évacuation du bâtiment</p> <p>Alerter la collectivité sur les risques particuliers inhérents à une installation ou à un spectacles</p> <p>Émettre un avis technique à la demande des autorités ou des commissions de sécurité et participer aux commissions de sécurité</p> <p>Appliquer et faire appliquer les consignes de mise en sécurité d'un spectacle, d'un événement ou d'une manifestation, vérifier les installations et leur conformité et réaliser des visites de contrôle</p>
<p><b>ACTIVITES SECONDAIRES</b></p>	<p>Responsable du suivi / maintenance des installations et du matériel technique (son / lumière / EPI). Peut être amené à assurer lui-même des réparations de première nécessité sur le lieu, à hauteur de ses compétences techniques. - Responsable de la bonne tenue des documents techniques (notices de matériels / devis, factures, garanties techniques</p>



## CONNAISSANCES – EXPERIENCES ET APTITUDES REQUISES

### SAVOIRS / CONNAISSANCES

Connaissance de la réglementation applicable aux ERP, notamment sécurité incendie et la législation sociale en matière de durée du travail, d'Hygiène et de sécurité du travail.  
Habitations : électrique et travail en hauteur Maitrise des consoles sons et lumière mises à disposition -Connaissances informatiques, réseaux

### SAVOIRS FAIRE / COMPETENCES TECHNIQUES

SSIAP1 et Permis B

### SAVOIR ETRE / APTITUDE

Organisation / Sens de l'anticipation /management – compétences techniques – autonomie / adaptabilité – rapidité – sens des relations interpersonnelles / Diplomatie et sens de l'écoute – capacité d'expression orale / écrite – disponibilité – Capacité à prendre des initiatives  
Discrétion, respect des règles de déontologie et sens du service public

## EXIGENCE DU POSTE

**NIVEAU DE FORMATION REQUIS :**

**NIVEAU D'EXPERIENCE REQUIS :**

## ENVIRONNEMENT DU POSTE

### RELATIONS FONCTIONNELLES

- **Relations internes :**

Directeur général des services

Responsable du service culturel, de la médiathèque et de l'action culturelle

Agents du service culturel et du service techniques

Adjointe à la culture

- **Relations externes :**

Compagnies artistiques

Utilisateurs ponctuels de la salle (associations, écoles, etc...)

Fournisseurs

### MOYENS MIS A DISPOSITION

Equipement informatique, internet, téléphone

Installations scéniques et matériel technique (consoles, projecteurs, etc....)

### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Disponibilité en fonction du calendrier de programmation

35h annualisées

Horaires flexibles

Présence le week-end

# Annexe 4 Logiciel de billetterie en ligne/devis

**Devis**  
N° du devis EST-000734

Total HT 1.950,00  
TVA 20% (20%) 390,00

**Total 2.340,00€**

Date du devis : 26/01/2023

Article & Description	Quantité	PU	TVA	Montant
<b>PASS 5.000 billets - Annuel</b> Solution complète : Billetterie et relation aux publics (CRM)	1	1.950,00	20,00	1.950,00
<ul style="list-style-type: none"><li>- Jusqu'à 5.000 billets émis pendant 1 an</li><li>- Billetterie en ligne et au guichet</li><li>- Contrôle d'accès</li><li>- Relation aux publics- Analyse de données</li><li>- Marketing</li><li>- Gestion et suivi financier</li><li>- Plateforme SaaS</li><li>- Formation continue et illimitée pour tous vos collaborateurs</li><li>- Assistance d'urgence 7/7 de 9h à 22h (heure de Paris)</li><li>- Accès illimité aux mises à jour et nouveautés durant la période de souscription</li><li>- Sauvegardes en temps réel + sauvegardes quotidiennes</li></ul>				

Ce devis est valable 30 jours à compter de la date d'émission

1